

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
BUDGET ET DES FINANCES**



**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE
PLURIANNUELLE (DPBEP) 2022-2024**

Août 2021

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	2
I ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	2
II COURS DES MATIERES PREMIERES ET PRIX.....	3
CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2018-2021.....	5
I EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2018-2021	5
I.1 Évolution du secteur réel et des prix.....	5
I.2 Estimation de la balance des paiements.....	9
I.3 Situation monétaire.....	10
II ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2021	11
II.1 Recettes budgétaires	11
II.2 Dépenses budgétaires	12
II.3 Solde budgétaire et financement.....	14
II.4 Evolution de la dette publique.....	14
II.5 Indicateurs des finances publiques	17
CHAPITRE III : PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2022-2024.....	19
I PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2022-2024.....	19
I.1 Hypothèses de projection à moyen terme	19
I.2 Profil à moyen terme des indicateurs macroéconomiques	20
II PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2024.....	21
II.1 Politique budgétaire	21
II.2 Projection des recettes et des dépenses budgétaires	24
II.3 Solde budgétaire et financement.....	30
II.4 Ressources et charges de l'Etat	31
II.5 Politique d'endettement	33
II.6 Perspectives des indicateurs de finances publiques	33
CHAPITRE IV : PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES.....	35
I Feuille de route gouvernementale Togo 2025.....	35
I.1 Principales ambitions par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.....	35
I.2 Plan de financement de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025	38
I.3 Réformes pour appuyer la participation du secteur privé.....	38
II Priorités du DPBEP en lien avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025	39

II.1 Quelques grands projets d'investissements en lien avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025	39
II.2 Répartition des projets d'investissement du PIP 2022-2024 initial par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025	41
II.3 Principales actions prioritaires au niveau sectoriel.....	43
CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	49
CONCLUSION.....	55
ANNEXE : Cadrage budgétaire 2022-2024 (en milliers de francs CFA)	I

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la dette publique de 2018 à 2020 (en milliards de francs CFA).....	15
Tableau 2 : Evolution du stock de la dette intérieure de 2018 à 2020	16
Tableau 3 : Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2018 à 2020	17
Tableau 4: Evolution des indicateurs de finances publiques de 2018 à 2020	18
Tableau 5: Profil des principaux indicateurs macroéconomiques.....	20
Tableau 6: Evolution des échanges extérieurs de 2021 à 2024	21
Tableau 7 : Evolution des dépenses ordinaires 2018-2024 (en milliard de FCFA)	27
Tableau 8 : Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA)	30
Tableau 9 : Projection des ressources et charges de trésorerie 2022-2024 (en milliards de francs CFA).....	31
Tableau10 : Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA).....	32
Tableau 11: Quelques indicateurs des finances publiques.....	32
Tableau 12: Evolution des indicateurs de finances publiques de 2022 à 2024	34
Tableau 13: Liste de quelques grands projets par secteur	40
Tableau 14: Répartition des projets du PIP 2022-2024 initial et du cadrage par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025(en milliers de FCFA)	42
Tableau 15: Ecart PIP - cadrage budgétaire par sources de financement	42
Tableau 16: Risques et mesures d'atténuation.....	50

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde	3
Graphique 2 : Evolution du taux d'inflation dans les différentes régions du monde	4
Graphique 3 : Taux de croissance de certaines branches sur la période 2018-2021	6
Graphique 4 : Evolution des VA des branches.....	8
Graphique 5 : Trajectoire des recettes budgétaires 2018-2024 (en milliard de FCFA).....	25
Graphique 6 : Evolution des dépenses budgétaires 2018-2024 (en milliards de FCFA).....	27
Graphique 7 : Evolution des recettes et des dépenses budgétaires (en milliard de FCFA)	30
Graphique 8 : Evolution des ressources et charges de trésorerie (en milliard de FCFA)	31
Graphique 9 : Répartition du financement des axes de la FDR sur la période	42

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Appel à l'épargne publique
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AIGE	Aéroport international Gnassingbé Eyadema
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale de volontariat du Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BT	Bon de trésor
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDB	Comités de développement à la base
CDDI	Commissariat des douanes et des droits indirects
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEProDuC	Centre d'excellence en protection durable des cultures
CFA	Communauté financière africaine
CI	Commissariat des impôts
CIR	Cadre intégré renforcé
CNS	Conseil national de la statistique
DDPF	Direction de la dette publique et du financement
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGEAE	Direction générale des études et analyses économiques
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DPPD	Direction de la planification et des politiques de développement
DTS	Droits de tirages spéciaux
EDST	Enquêtes démographiques et de santé au Togo
ENT	Environnement numérique de travail
EPIP	Evaluation des politiques et institutions du pays
FAD	Fiche d'autorisation des dépenses
FBCF	Formation brute de capital fixe

FDR	Feuille de route Togo 2025
FMI	Fonds monétaire international
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
GVT	Glissement vieillesse technicité
IADM	Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OTR	Office togolais des recettes
PAFPE	Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes
PAL	Port autonome de Lomé
PAP	Projet annuel de performance
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAREC	Projet d'appui à la réforme des collèges
PARESI-UPT	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo
PASET	Projet d'assistance au secteur de l'énergie du Togo
PATA-Oti	Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti
PDRIMô	Projet de développement intégré de la plaine de Mô
PEAT	Projet eau et assainissement au Togo
PGFF	Plan de gestion des fluides frigorigènes
PIA	Plateforme industrielle d'Adéticopé
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PIDU	Projet d'infrastructure et de développement urbain
PIP	Programme d'investissements publics
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite et moyenne entreprise

PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNG	Position nette du gouvernement
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnel
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRiset	Projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo
PRODAK-Togo	Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo
PROVONAT	Programme de promotion du volontariat national au Togo
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
RAP	Rapport annuel de performance
SEGUCE	Société d'exploitation du guichet unique du commerce extérieur
SNP	Système national de planification
SOTRAL	Société des transports de Lomé
SSN	Système statistique national
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
USD	Dollar US
VA	Valeur ajoutée
WACA	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest
ZAAP	Zones d'aménagement agricole planifié

INTRODUCTION

La loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF 2014) prévoit de faire accompagner le projet de loi de finances de l'année d'un certain nombre d'outils dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP). Le DPBEP est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier pluriannuel qui vise le renforcement de la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

En effet, aux termes des dispositions des articles 52 et 57 de la LOLF 2014, le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence au DPBEP couvrant une période minimale de trois (03) ans. Le DPBEP doit servir également de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions que le DPBEP 2022-2024 est élaboré.

Constituant le socle pour l'élaboration du budget 2022, le DPBEP 2022-2024 permet d'assurer une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques sur la période 2022-2024, les engagements internationaux auxquels le Togo a souscrit et en lien avec les priorités du gouvernement définies dans la feuille de route gouvernementale Togo 2025 (FDR).

Le présent DPBEP s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées. Il définit la trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat et procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette de l'administration centrale. Il est élaboré dans un contexte où l'économie mondiale connaît un ralentissement en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19. Cette crise a impacté négativement l'économie togolaise nécessitant la mise en œuvre des actions pour atténuer son impact sur la population.

Globalement, le DPBEP 2022-2024 présente la trajectoire d'une économie en croissance depuis 2017, fixe à moyen terme, les objectifs d'équilibre budgétaire et financier, en termes de prévision du déficit budgétaire résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses budgétaires et aborde les points d'ancrage de la politique économique en 2022 et au cours des années à venir.

Le présent document est structuré en cinq (05) chapitres : (i) environnement économique international ; (ii) évolution récente et perspectives économiques nationales ; (iii) évolution récente et perspectives des finances publiques ; (iv) priorités et choix stratégiques budgétaires et (v) risques et mesures d'atténuation.

CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Le DPBEP 2022-2024 est élaboré dans un contexte international marqué par une croissance économique en ralenti et une reprise précaire.

I ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL¹

Le contexte économique mondial est marqué depuis décembre 2019 par la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus. Les dernières perspectives économiques mondiales publiées en avril 2021 par le Fonds monétaire international (FMI) révèlent que l'activité mondiale s'est contractée en 2020 suite aux effets de la crise sanitaire après un ralentissement en 2018 et 2019. Cette contraction, estimée à 3,3% est en lien avec les récessions enregistrées dans les pays développés (-4,7%) puis dans les pays émergents et pays en développement (-2,2%).

Dans les pays avancés, l'évolution de l'activité économique suit globalement la même tendance que celle observée au niveau mondial. En 2020, ces économies se sont contractées de 4,7% après une croissance de 1,6% en 2019. Les pays avancés d'Asie ont connu des récessions légèrement plus modérées que ceux d'Europe, la pandémie y étant plus maîtrisée. Aux Etats-Unis, le taux de croissance est passé de 2,2% en 2019 à -3,5% en 2020. Au Japon, malgré les mesures de relance adoptées en décembre 2019, l'économie japonaise a connu une contraction de 4,8%.

L'activité économique de la Zone Euro a connu une régression de -6,6% après une croissance de 1,3% en 2019. Cette contraction en 2020 serait en lien avec l'augmentation du nombre de contaminations à la covid-19 dans la plupart des pays de la zone et du reconfinement partiel de la population.

Dans les économies émergentes et en développement, le PIB s'est contracté de 2,2% en 2020 après une progression de 3,6% en 2019, suite à un important fléchissement du rythme de l'activité en Chine et une forte contraction dans d'autres pays ayant eu des difficultés à maîtriser la pandémie.

En Chine, le taux de croissance économique passe de 5,8% en 2019 à 2,3% en 2020. En Inde, l'activité économique s'est contractée de 8% en 2020 contre une progression de 4% en 2019. En Russie, après un taux de croissance de 2% en 2019, l'économie russe a connu une récession de 3,1% en 2020 en relation avec les perturbations de la crise sanitaire et la forte baisse des revenus du pétrole consécutive à la chute des cours du baril. La chute des cours du baril de pétrole combinée aux effets de la pandémie a entraîné des contractions dans les autres pays émergents producteurs du pétrole tels que l'Arabie Saoudite (-4,1%).

¹Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI : octobre 2020.

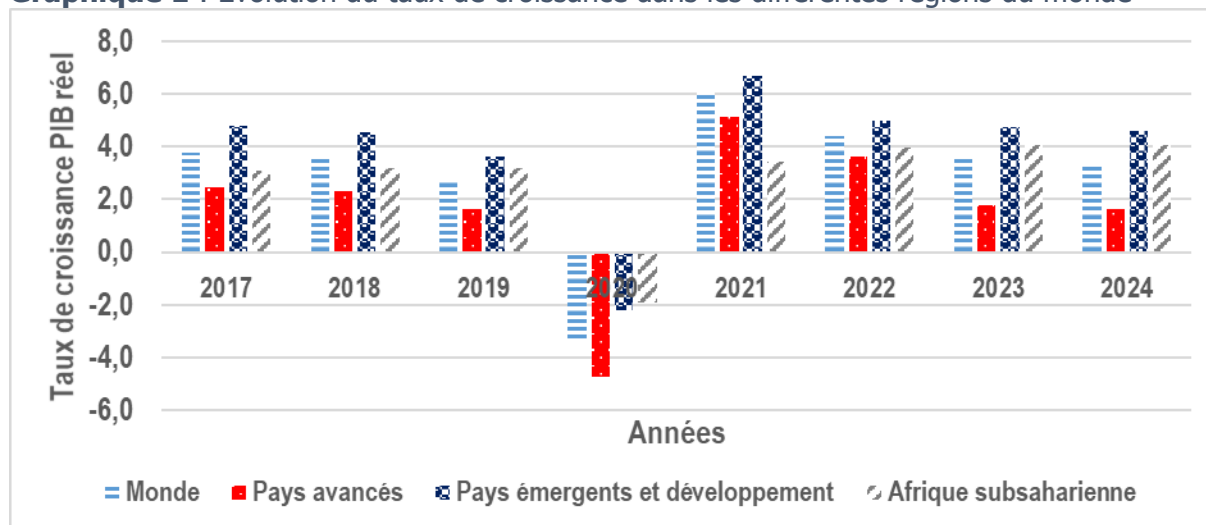
En Afrique Subsaharienne, bien que la région soit la moins touchée par la pandémie, elle a connu également en 2020 une récession avec un taux de croissance de -1,9% en lien avec les mauvaises performances de l'Afrique du sud (-7%) et du Nigeria (-1,8%). Cette contraction pourrait s'expliquer aussi par la baisse des revenus de tourisme et du pétrole.

Dans les pays membres de la CEDEAO, après de bonnes performances enregistrées en 2019 avec un taux de croissance communautaire de 3,5%, l'économie de la sous-région s'est contractée en 2020 de 0,7% en lien principalement avec la récession au Nigéria.

Dans l'UEMOA, tous les pays ont connu un ralentissement de l'activité économique mais leurs taux de croissance sont restés positifs. Le taux de croissance de l'Union est de 1,1% en 2020 contre 5,7% en 2019.

Après la contraction de 3,3% en 2020, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6% en 2021 du fait des mesures de soutien budgétaire supplémentaires prises dans quelques grandes économies et de la reprise attendue au deuxième semestre grâce aux vaccins. Tous les secteurs de l'économie continuent de s'adapter aux difficultés de la situation sanitaire. La croissance devrait se modérer à 4,4% en 2022. La vigueur de la reprise escomptée varie selon les pays. A moyen terme, la croissance mondiale devrait être plus modérée pour s'établir à 3,3%. Le PIB devrait rester bien en deca de sa tendance d'avant la pandémie jusqu'à la fin de 2024 dans la plupart des pays (voir graphique).

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde



Source : DGBF à partir des données du FMI

II COURS DES MATIERES PREMIERES ET PRIX

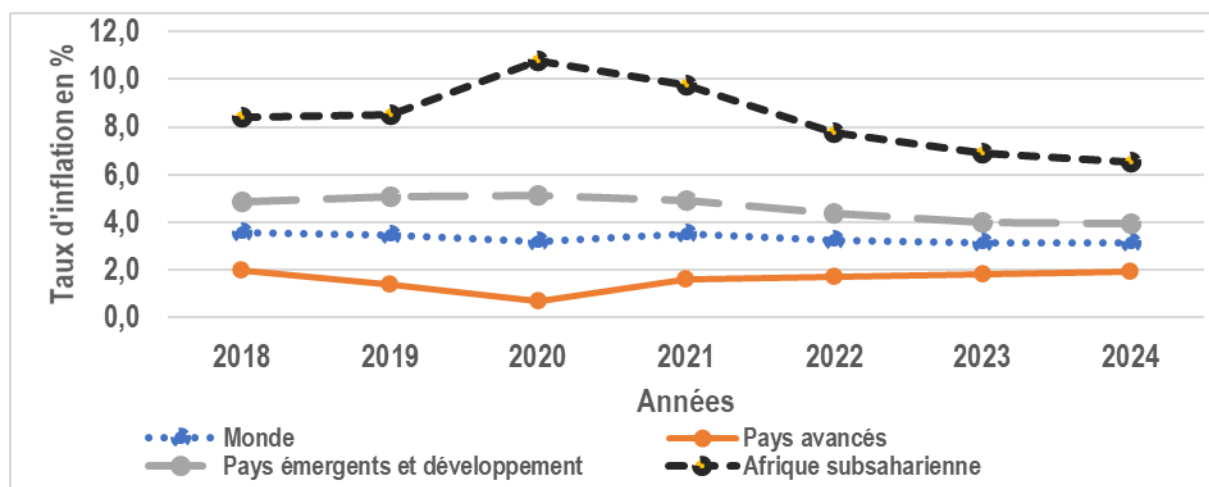
Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole brut, après avoir atteint en 2018 son plus haut niveau depuis novembre 2014, a baissé de 10,2% en 2019 pour s'établir à 61,4 dollars US le baril. Sous l'effet de la contraction de l'activité mondiale, le cours du pétrole a

connu une baisse de 32,7% en 2020 pour s'établir à 41,29 dollars US le baril. En 2021, il progresserait de 21,2% pour atteindre 50 dollars le baril. Par contre, les cours des produits hors combustibles ont progressé de 6,7%.

Le taux d'inflation annuel moyen au niveau mondial s'est replié en 2020 dans les pays avancés comme dans les pays émergents et les pays en développement. Dans les pays avancés, il s'établit à 0,7% en 2020 après 1,4% en 2019. Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation est ressortie à 5,1% en 2020 comme en 2019. En Afrique subsaharienne, le taux d'inflation est de 10,8% en 2020 contre 8,5% un an plus tôt.

A moyen terme, la hausse des prix devrait être modérée au niveau de l'ensemble des régions du monde comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : Evolution du taux d'inflation dans les différentes régions du monde



Source : DGBF à partir des données du FMI

CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2018-2021

Le présent chapitre retrace l'évolution de la situation économique nationale sur la période 2018-2020 et l'estimation 2021, les réformes économiques structurelles puis les objectifs de politiques et les perspectives macroéconomiques sur les trois (03) prochaines années. L'ensemble de ces informations constituent la base de projection pour la période 2022-2024.

I EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2018-2021

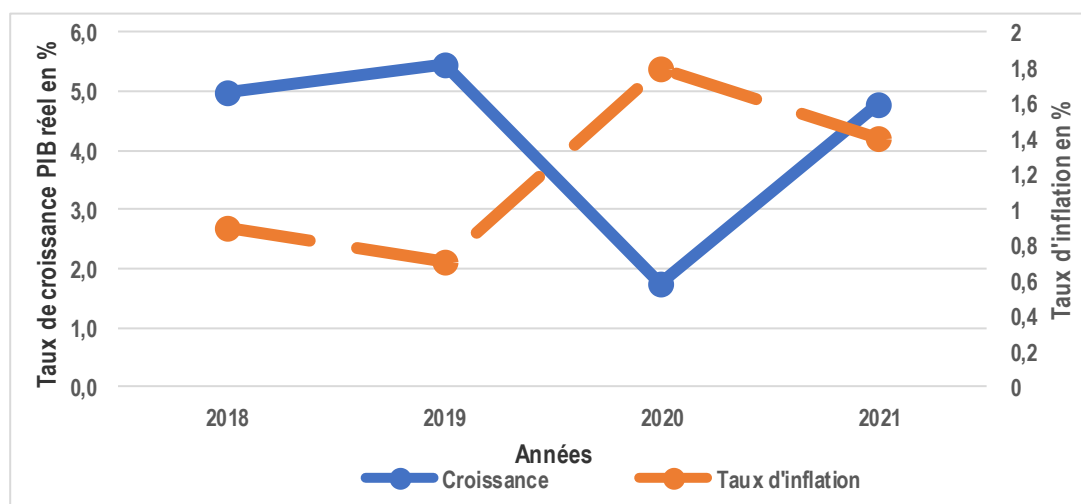
Après avoir enregistré de bonnes performances macroéconomiques grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) avec un taux de croissance annuel moyen de 5,0%, le Togo s'est doté d'un Plan national de développement (PND 2018-2022) qui a pour objectif de renforcer le dynamisme de l'activité économique. Démarrée en 2018, la mise en œuvre de ce plan a été perturbée au cours de l'année 2020 par la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19.

Les résultats obtenus, au plan macroéconomique, suite à l'exécution du PND sont présentés dans les sections qui suivent.

I.1 Évolution du secteur réel et des prix

Impulsé par l'exécution des projets inscrits au PND, le dynamisme de l'activité économique s'est renforcé en 2018 et 2019 avant de subir un choc dû à l'apparition de la pandémie de la covid-19. Avec le ralentissement de l'activité imputable à cette crise, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 1,8% en 2020 après 5,0% et 5,5% respectivement en 2018 et 2019.

Graphique 3 : Taux de croissance de certaines branches sur la période 2018-2021



Source : DGEAE

Contrairement à la plupart des économies du monde dont la croissance est négative, l'économie togolaise a connu une croissance positive en 2020. Cette situation démontre la résilience de l'économie togolaise qui s'explique par les mesures prises par le gouvernement, notamment la riposte contre la propagation de la pandémie, le soutien aux ménages et aux entreprises et les investissements en infrastructures.

Toutefois, le taux de croissance de 1,8% obtenu en 2020 reste le plus faible enregistré par le Togo depuis plusieurs années suite aux perturbations des activités dans la branche agriculture et à la contreperformance enregistrée dans le commerce et le tourisme. Le rythme de progression de la valeur ajoutée agricole en 2020 est de 0,6% contre 3,3% en 2018 et 1,8% en 2019. Les poches de sécheresse et des inondations survenues dans certaines zones sont à l'origine de cette baisse. Ces intempéries auraient impacté négativement la production du maïs, du sorgho, du haricot, de l'arachide et du coton. Les activités dans le tourisme et le commerce ont pâti des effets de la crise sanitaire et des mesures restrictives prises par le gouvernement pour faire face à la pandémie.

A contrario, les branches telles que « industries extractives », « transport et entreposage » et « Electricité Gaz et eau » ont permis à l'économie nationale d'assurer sa résilience. En effet, les industries extractives ont connu une hausse de 40,2% en 2020, en relation avec la bonne performance enregistrée dans la production du phosphate (+87,0%). Bien que le transport aérien soit fortement perturbé par la crise assortie d'une baisse du trafic de passagers de 49,8%, la branche « Transport et entreposage » s'est bien comportée grâce à un raffermissement de l'activité au port autonome de Lomé dont le trafic total a progressé de 14,9%. Le transport terrestre s'est également bien comporté.

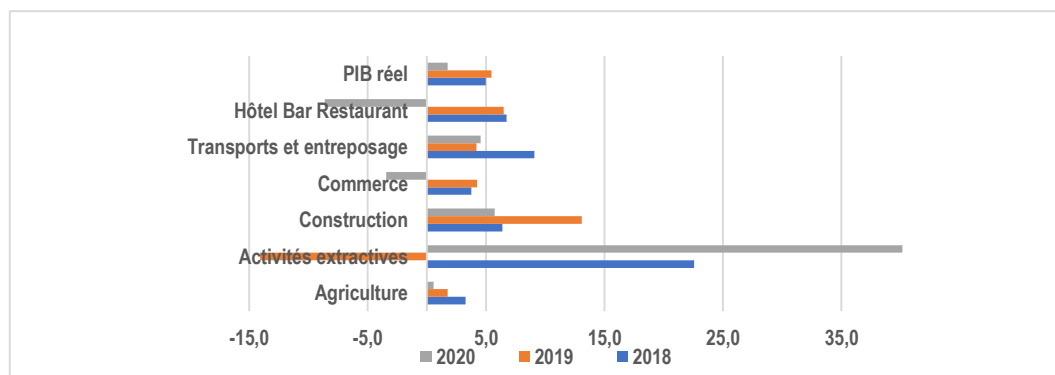
En somme, le taux de croissance moyen du PIB réel sur la période 2018-2020 est de 4,1%. Cette croissance de l'activité reflète celle des différentes branches de l'économie telles que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction et les services. La contribution à la croissance du PIB réel est en moyenne de 3,6 points pour l'ensemble des branches de l'économie et de 0,5 point pour les taxes.

Le rythme de croissance de la valeur ajoutée de la branche agriculture s'établit à 1,9% sur la période 2018-2020. L'agriculture a bénéficié des mesures de soutien du gouvernement aux producteurs à travers différents projets agro-pastoraux. L'impact positif de ces projets exécutés dans le cadre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire explique les bonnes performances des campagnes agricoles qui ont permis de dégager des excédents céréaliers. Sur la période sous revue, la production animale a progressé, de même que « sylviculture et exploitation forestière » ainsi que « pêche et aquaculture ». La valeur ajoutée de « élevage et chasse » s'est accrue de 3,3% sur la période. En ce qui concerne « sylviculture et exploitation forestière » et « pêche et aquaculture », leurs valeurs ajoutées sont en hausse respectivement de 3,9% et 0,6%.

Au titre de la production industrielle, toutes les activités sont orientées globalement à la hausse. Il s'agit notamment des industries extractives et des industries manufacturières qui ont bénéficié d'une conjoncture économique sous régionale favorable. Ces branches ont progressé respectivement de 16,2% et 5,0% sur la période sous revue. La branche construction a aussi connu une bonne performance avec une valeur ajoutée qui a augmenté en moyenne de 8,4% sur la période.

S'agissant des activités de services, toutes les branches sont restées dynamiques sur la période. Ce dynamisme s'est reflété notamment dans les « transports et entreposage » (+5,9%), les « activités financières et assurance » (+6,5%) et « information et communication » (+3,8%).

Globalement, le PIB nominal est passé de 3.950,4 milliards de francs CFA en 2018 à 4.359,9 milliards de francs CFA en 2020, soit une progression moyenne de 5,5% par an. Il en résulte un taux de croissance moyen du déflateur de 1,4% sur la période. La croissance économique est essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements. La consommation finale enregistre un taux de croissance moyen annuel de 2,4%. S'agissant de l'investissement, il est passé de 734,3 milliards de francs CFA en 2018 à 1.016,6 milliards de francs CFA en 2020.

Graphique 4 : Evolution des VA des branches

Source : DGEAE

En 2021, l'activité économique évoluerait dans un contexte national marqué par le début de la mise en œuvre des projets et réformes contenus dans la feuille de route gouvernementale 2025. Le regain de l'activité serait porté par la bonne tenue de toutes les branches d'activités.

Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche continuerait par bénéficier des mesures de soutien du gouvernement, notamment la mise à disposition des intrants agricoles et du Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA). En effet, pour accélérer le développement et la transformation profonde du secteur agricole et lui permettre de renforcer son rôle de moteur de la croissance économique avec une participation plus active des investisseurs privés, le Togo s'est doté d'une nouvelle politique agricole.

La mise en place des agropoles soutiendrait le raffermissement de la croissance de l'agriculture qui afficherait un taux de croissance de 4,8%. Par ailleurs, la demande de produits carnés induite par la croissance démographique et l'amélioration des revenus tireraient significativement l'activité dans le secteur de l'élevage, avec une croissance moyenne de 5,1%. La sylviculture et la production halieutique présenteraient des progressions similaires, avec des taux respectifs de 3,1% et 5,1%.

Le secteur industriel consoliderait sa croissance en 2021, suite aux investissements privés et publics qui seraient réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des projets de la feuille de route du gouvernement et la mise en œuvre du plan de relance économique. L'activité dans ce secteur serait essentiellement tirée par les « activités extractives », la « fabrication des produits alimentaires » et les « autres activités manufacturières ». Le secteur des BTP connaîtrait un taux de croissance de 5,2% en liaison avec l'extension du réseau routier rural et la réhabilitation des routes nationales.

Les services bénéficieraient des bonnes performances des autres secteurs en plus des projets de la feuille de route gouvernementale. Le dynamisme dans les télécommunications se

poursuivrait sous l'effet de l'extension de la couverture réseau internet fixe et mobile, du renforcement du raccordement internet au réseau mondial et de la digitalisation des principaux services publics. Les services financiers consolideraient leur croissance avec la création d'une banque digitale pour tous.

En définitive, l'activité économique serait tirée par les investissements publics et la consommation. Sous l'hypothèse d'une maîtrise de la crise sanitaire, le taux de croissance devrait ressortir à 4,8% en 2021. Le PIB nominal connaîtrait une hausse de 6,6% en 2021 pour s'établir à 4.648,9 milliards.

Sur la période 2018-2020, l'évolution des prix sur le marché des biens et services est restée modérée. Le taux d'inflation mesuré par la progression de l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) est ressorti à 1,8% en 2020, tiré par les prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et des « transports ». Ce taux était respectivement de 0,9% en 2018 et 0,7% en 2019. Depuis plus de cinq ans, l'évolution des prix est restée en dessous du seuil communautaire de 3,0% grâce principalement à la disponibilité des produits alimentaires locaux suite aux excédents céréaliers enregistrés au cours des campagnes agricoles permettant au Togo d'assurer sa sécurité alimentaire.

Cette maîtrise des prix devrait se poursuivre en raison du soutien à l'agriculture. Ainsi, le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB nominal s'établirait à 1,0% en 2021.

I.2 Estimation de la balance des paiements

Le solde commercial des biens et services du Togo est demeuré déficitaire sur la période 2018-2020. Le déficit est de 405 milliards de francs CFA en 2020 contre 347,7 milliards de francs CFA en 2018. Sur la période sous revue, les importations de biens et services ont connu une progression moyenne de 3,5% contre 1,1% pour les exportations au cours des deux dernières années. En 2020, les exportations ont chuté de 2,4% par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire alors que les importations ont augmenté de 2,5%.

Le solde du compte des revenus primaires est excédentaire depuis 2011 et ressort à 9,6 milliards de francs CFA en 2020 contre 10,7 milliards de francs CFA en 2018, tiré principalement par l'excédent des rémunérations des salariés et des autres revenus primaires. Le solde du compte des revenus secondaires s'établit à 331,1 milliards de francs CFA en 2020, en progression de 41,3% par rapport à 2018 en lien avec l'accroissement des revenus secondaires des autres secteurs, notamment les transferts entre particuliers ou entre institutions ne relevant pas d'une administration publique, des envois de fonds des travailleurs migrants autres que ceux destinés aux investissements.

En lien avec l'évolution de la balance commerciale et du solde des revenus primaires et secondaires, la balance courante est ressortie déficitaire à 64,4 milliards de francs CFA en 2020 contre 102,7 milliards de francs CFA en 2018. Le déficit de la balance courante représente 1,5% du PIB en 2020 contre 2,6% en 2018.

L'excédent du solde du compte de capital s'est établi à 195,3 milliards de francs CFA en 2020, en augmentation de 19,5 milliards de francs CFA par rapport à 2018, en relation principalement avec la hausse des transferts en capital reçus par l'administration publique, dans le cadre des différents projets de développement. Le solde du compte financier se chiffre à -113,6 milliards de francs CFA en 2020, contre -29,9 milliards de francs CFA une année plus tôt.

En somme, la balance des paiements enregistre un solde excédentaire de 244,5 milliards de francs CFA en 2020, en rapport avec un déficit courant de 64,4 milliards de francs CFA, un excédent du compte de capital de 195,3 milliards de francs CFA et un passif net du compte financier de 113,6 milliards de francs CFA.

I.3 Situation monétaire

L'évolution de la masse monétaire reste sur une tendance haussière en lien avec le dynamisme de l'activité économique, passant de 1.726 milliards de francs CFA en 2018 à 2.012,8 milliards de francs CFA en 2020. Cette progression résulte de l'accroissement des actifs extérieurs nets de 413,3 milliards de francs CFA sur la période. Les créances intérieures ont connu un repli de 114,7 milliards de francs CFA en 2020 par rapport à leur niveau de 2018. Au cours de la période, les dépôts ont représenté en moyenne 81,9% de la masse monétaire contre 18,1% pour la circulation fiduciaire. Les actifs extérieurs nets sont passés de 562,2 milliards de francs CFA en 2018 à 975,5 milliards de francs CFA en 2020, soit une hausse de 73,5%.

L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.319,6 milliards de francs CFA, en baisse de 8% par rapport à fin décembre 2018 suite à un repli des créances nettes sur l'administration centrale. Les créances nettes sur l'administration centrale sont ressorties à 14,1 milliards de francs CFA en 2020 contre 44,4 milliards de francs CFA en 2019 et 208,6 milliards de francs CFA en 2018. Les crédits à l'économie ont progressé de 6,5% entre 2018 et 2020 et s'établissent à 1.305,5 milliards de francs CFA en 2020. Ces crédits représentent 29,9% du PIB.

II ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2021

Les opérations financières de l'Etat sur la période récente sont relatives à l'évolution des ressources et charges déclinées, d'une part, en recettes et dépenses budgétaires, et d'autre part, en ressources et charges de trésorerie.

II.1 Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires totales réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 se sont chiffrées respectivement à 759,4 milliards de francs CFA, 818,5 milliards de francs CFA et 826 milliards de francs CFA, soit un accroissement moyen de 4,3% sur la période. Elles se structurent en recettes fiscales, non fiscales et dons.

II.1.1 Recettes fiscales²

Les recettes fiscales se sont établies à 560,5 milliards de francs CFA en 2018, 625 milliards de francs CFA en 2019 et 655,1 milliards de francs CFA en 2020, soit une progression moyenne de 8,2%. Cette performance s'explique essentiellement par la mise en œuvre des réformes au niveau des administrations fiscales et douanières.

II.1.2 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont essentiellement regroupées en cinq (05) grandes catégories : les revenus du domaine et de l'entreprise, les droits et frais administratifs, les produits financiers, les produits exceptionnels et des autres recettes non fiscales.

Le recouvrement des recettes non fiscales entre 2018 et 2020 a connu une évolution en dent de scie et se chiffre à 93,0 milliards de francs CFA ; 71,0 milliards de francs CFA et 72,9 milliards de francs CFA respectivement en 2018, 2019, 2020, soit une régression de 23,7% en 2019 et une progression de 2,7% en 2020.

La régression des recettes non fiscales observée entre 2018 et 2019 s'explique par le recouvrement des recettes occasionnelles notamment celles des compensations financières entre l'Etat et certaines sociétés d'Etat intervenu en 2018. Ces compensations ont porté sur les dividendes, les redevances téléphoniques et les redevances minières dus par ces sociétés et les crédits desdites sociétés vis-à-vis de l'Etat.

Quant à la progression des recettes non fiscales de 2,7% en 2020, elle correspond à l'effort de service matérialisé par la sensibilisation des acteurs du recouvrement des recettes, la relecture de certains textes portant tarification, la prospection de nouvelles recettes.

² Les recettes fiscales sont composées des recettes liquides et non liquides

II.1.3 Dons

Composés de dons programmes (appuis budgétaires) et dons projets, les dons se chiffrent à 105,9 milliards de francs CFA en 2018, 122,4 milliards de francs CFA en 2019 et 102,5³ milliards de francs CFA en 2020, soit une régression moyenne de 0,3%.

Sur la période, les dons programmes (appuis budgétaires) ont connu une évolution en dents de scie en passant de 33,2 milliards de francs CFA en 2018, à 62,1 milliards de francs CFA en 2019 et à 37,2 milliards de francs CFA en 2020, soit une régression moyenne de 23,5%.

S'agissant des dons projets, ils se sont chiffrés à 72,7 milliards de francs CFA, 60,4 milliards de francs CFA et 62 milliards de francs CFA respectivement pour 2018, 2019 et 2020, soit une régression de 7,1%.

II.1.4 Estimation des recettes budgétaires 2021⁴

Les prévisions des recettes budgétaires pour l'année 2021 sont évaluées à 839,8 milliards de francs CFA en augmentation de 1,7% par rapport aux réalisations de 2020. Elles sont constituées de recettes fiscales (644,6 milliards de francs CFA), de recettes non fiscales (62,3 milliards de francs CFA), de dons programmes (16,5 milliards de francs CFA), et de dons projets (116,4 milliards de francs CFA).

II.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont évaluées à 787 milliards de francs CFA, 840,4 milliards de francs CFA et 1.130,3 milliards de francs CFA respectivement en 2018, 2019 et 2020, soit un accroissement moyen de 20,6% sur la période. Elles sont composées de dépenses ordinaires et des dépenses en capital.

II.2.1 Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires composées des dépenses de personnel, d'acquisition de biens et services, de transferts courants, des charges financières de la dette et des dépenses en atténuation de recettes se sont établies à 736,2 milliards de francs CFA en 2020 contre 599,3 milliards de francs CFA en 2019 et 592,1 milliards de francs CFA en 2018.

Elles se décomposent pour les années 2018, 2019 et 2020 respectivement en :

- dépenses de personnel pour 200,4 milliards de francs CFA ; 214,6 milliards de francs CFA et 234,8 milliards de francs CFA ;

³ Ce montant prend en compte le fonds de concours de 3,3 milliards enregistré en 2020

⁴ Prévision de la loi de finances initiale, exercice 2021 budgétaire

- dépenses d'acquisition de biens et services pour 132,9 milliards de francs CFA ; 113,8 milliards de francs CFA et 132,1 milliards de francs CFA ;
- dépenses de transferts courants pour 113,6 milliards de francs CFA ; 120,7 milliards de francs CFA et 145,6 milliards de francs CFA ;
- charges financières de la dette pour 70,7 milliards de francs CFA ; 75,4 milliards de francs CFA et 100,1 milliards de francs CFA ;
- dépenses en atténuation de recettes pour 74,4 milliards de francs CFA ; 74,8 milliards de francs CFA et 123,6 milliards de francs CFA.

II.2.2 Dépenses en capital

Les dépenses en capital ont connu une progression moyenne de 43,6% entre 2018 et 2020 due essentiellement aux efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer le niveau des investissements publics et en particulier ceux financés sur ressources extérieures. Cette progression est également due aux dépenses de réhabilitations des centres de santé, aux dépenses d'équipement réalisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus. Elles sont passées de 194,9 milliards de francs CFA en 2018 à 394,2 milliards de francs CFA en 2020.

Les dépenses en capital se décomposent en investissements financés sur ressources internes⁵ et en investissements financés sur ressources externes. Les investissements financés sur ressources internes se chiffrent à 64 milliards de francs CFA, 118,7 milliards de francs CFA et 209,3 milliards de francs CFA respectivement pour les années 2018, 2019 et 2020. Ceux financés sur ressources externes s'élèvent à 130,9 milliards de francs CFA en 2018, 122,5 milliards de francs CFA en 2019 et 184,9 milliards de francs CFA en 2020.

II.2.3 Estimation des dépenses budgétaires de 2021⁶

Composées des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les dépenses budgétaires sont estimées à 1.120,4 milliards de francs CFA en 2021.

S'agissant des dépenses ordinaires, elles sont prévues pour 688,9 milliards de francs CFA en 2021, en baisse de 6,4% par rapport à la réalisation de 2020. La baisse observée entre 2020 et 2021 est liée à la non reconduction systématique en 2021 du niveau des dépenses relatives à la lutte contre la pandémie de la covid-19.

Quant aux dépenses en capital, elles ont été prévues pour 431,5 milliards de francs CFA en 2021 contre 394,2 milliards de francs CFA en 2020, soit une hausse de 9,5%. Cet

⁵ Les investissements financés sur ressources internes sont constitués des projets d'investissement inscrits au PIP et des dépenses d'investissement hors PIP

⁶ Prévision de la loi de finances, initiale, exercice 2021

accroissement concerne essentiellement les investissements financés sur ressources extérieures qui passent de 184,9 milliards de francs CFA en 2020 à 237,3 milliards de francs CFA en 2021 (28,4%).

II.3 Solde budgétaire et financement

L'exécution budgétaire sur la période 2018-2020 a été caractérisée par un solde budgétaire donc compris déficitaire rapporté au PIB⁷ qui est passé de 0,7% en 2018, à 0,5% en 2019 et à 7% en 2020. La forte dégradation du solde budgétaire constatée en 2020 s'explique essentiellement par les effets néfastes de la crise sanitaire que traverse actuellement le monde entier. En effet, l'augmentation des dépenses en 2020 est essentiellement due aux dépenses effectuées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19 notamment le financement du fonds de solidarité et de riposte. Ces soldes ont été financés par un recours aux ressources de trésorerie.

L'estimation à fin décembre 2021 fait apparaître un déficit budgétaire de 280,5 milliards de francs CFA, soit 6,1% du PIB, en légère amélioration par rapport à 2020 dû essentiellement à une baisse des dépenses liées à la lutte contre la covid-19 et à une amélioration des recettes. Ce déficit est financé par l'excédent du solde de trésorerie.

Les ressources de trésorerie ont connu une progression moyenne de 32,2% sur la période 2018-2020 en passant de 467 milliards de francs CFA en 2018 à 797,7 milliards de francs CFA en 2020. Elles devraient diminuer de 14,7% en 2021 pour se situer à 680,1 milliards de francs CFA. La progression sur la période s'explique par l'amélioration de la mobilisation des ressources auprès des partenaires ainsi que les retombées des réformes budgétaires et financières initiées par le gouvernement depuis 2006.

Les charges de trésorerie ont connu une hausse moyenne de 4,9% sur la période 2018-2020 en passant de 368,8 milliards de francs CFA en 2018 à 381,6 milliards de francs CFA en 2020. Elles devraient croître de 4,7% pour se situer à 399,6 milliards de francs CFA en 2021.

L'exécution des opérations de trésorerie en 2021 dégagerait un solde excédentaire de 280,5 milliards de francs CFA.

II.4 Evolution de la dette publique

L'encours de la dette publique est passé de 2.191 milliards de francs CFA en 2018 à 2.197,7 milliards de francs CFA en 2019 pour s'établir à 2.555,4 milliards de francs CFA en 2020, soit une hausse moyenne de 8,3% sur les trois années. L'encours de la dette publique rapporté

⁷ Il s'agit des données du PIB actualisé avec 2016 comme année de base (cadrage macroéconomique du mois d'août 2020). Il en est de même pour toute la période couverte par le présent DPBEP.

au PIB est passé de 55,5% à fin 2018 à 51,9% en 2019 grâce aux efforts de l'assainissement des finances publiques. Au 31 décembre 2020, le taux d'endettement est ressorti à 58,6% du PIB en corrélation parfaite avec l'aggravation du déficit budgétaire lié aux conséquences de la pandémie de la COVID-19 (soit une hausse de 6,7 points de pourcentage) pour une norme communautaire au sein de l'UEMOA d'au plus 70%.

Tableau 1: Evolution de la dette publique de 2018 à 2020 (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2018	2019	2020
1	Encours de la dette extérieure	600,8	751,3	981,3
2	Encours de la dette intérieure	1590,3	1446,4	1574,2
3	Encours total	2 191,0	2 197,7	2 555,4
4	PIB	3 950,4	4 230,5	4 359,9
5	Taux d'endettement global (%)	55,5%	51,9%	58,6%

Source : DDPF

La dette du Togo est contractée en monnaie locale et en devises. Elle est structurée en dette intérieure et extérieure.

II.4.1 Évolution de la dette intérieure

Le stock de la dette intérieure est passé de 1.590,3 milliards de francs CFA en 2018 à 1.446,4 milliards de francs CFA en 2019, soit une baisse de 9,0%, avant d'accroître de 8,8% en 2020 pour se situer à 1.574,2 milliards de francs CFA. Il représente 36,1% du PIB à fin 2020. Ce stock est composé des arriérés consolidés, du passif de certaines sociétés en liquidation, des engagements envers certaines banques notamment la Banque ouest africaine de développement (BOAD)⁸ ainsi que les fonds levés au titre des emprunts obligataires par l'Etat sur le marché financier régional pour le financement des projets de développement.

⁸ Les engagements envers la BOAD ont été reclassés dans la dette intérieure, après la mission du Fonds monétaire international (FMI) de janvier 2017.

Tableau 2 : Evolution du stock de la dette intérieure de 2018 à 2020
(En milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2018	2019	2020
1	Arriérés consolidés	189,3	49,2	49,2
2	Dettes des sociétés d'Etat liquidées	36,2	36,2	36,2
3	Dettes Conventionnelles hors titres publics (BOAD, Allocations DTS et Autres prêts)	280,2	240,1	165,5
4	Titres publics (bons et obligations du Trésor)	1 084,6	1 120,9	1 323,3
5	TOTAL	1 590,3	1 446,4	1 574,2
6	PIB	3 950,4	4 230,5	4 359,9
7	Taux d'endettement intérieur (en %)	40,3%	34,2%	36,1%

Source : DDPF

Pour le financement des investissements, tel que décliné dans le document de stratégie d'endettement annexé à la loi de finances de chaque année, le Trésor public a eu à émettre des obligations par voie d'adjudication.

Au 31 décembre 2020, l'encours des emprunts obligataires se chiffre à 1.251,9 milliards de francs CFA contre 958,0 milliards de francs CFA à fin 2018. L'encours des bons du Trésor (BT) à fin décembre 2020 s'élève à 71,3 milliards de francs CFA contre 126,6 milliards de francs CFA en 2018.

La stratégie de gestion de la dette pour la période 2020-2024 a pour objectif le recours aux emprunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels puis un allongement progressif de la maturité des instruments de dette intérieure pour éviter l'exposition du portefeuille au risque de refinancement. En 2020, cette orientation a été bien suivie pour ce qui concerne les emprunts extérieurs. Pour les emprunts intérieurs notamment les titres publics, les émissions ont porté sur les instruments compris entre 3 ans et 7 ans.

Afin de réduire le risque de refinancement sur les cinq (5) prochaines années, le gouvernement a négocié des emprunts extérieurs de maturité longue pour racheter la dette intérieure dont la maturité est relativement courte. Il s'agit de la deuxième phase de l'opération de reprofilage de la dette intérieure. Cette opération a permis de lisser davantage le profil de remboursement de la dette existante.

II.4.2 Évolution de la dette extérieure

Le portefeuille de la dette extérieure du Togo en 2020 est majoritairement composé des créances multilatérales (48,8%). Les créances bilatérales sont minoritaires dans le portefeuille de la dette publique du fait que la dette bilatérale envers les membres du Club de Paris a été considérablement réduite, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 14 décembre 2010. Le taux d'endettement extérieur est passé de 15,2% en 2018 à 22,5% à fin décembre 2020, comme l'illustre le tableau 3, suite aux opérations de reprofilage de la dette intérieure en 2019 et 2020.

Tableau 3 : Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2018 à 2020
(En milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2018	2019	2020
1	Encours extérieurs	600,8	751,3	981,3
2	PIB	3 950,4	4 230,5	4 359,9
3	Taux d'endettement extérieur (%)	15,2%	17,8%	22,5%

Source : DDPF

II.5 Indicateurs des finances publiques

Pour mieux apprécier les performances en matière de finances publiques, les critères du pacte de convergence au sein de l'UEMOA suspendus par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 27 avril 2020 seront utilisés comme repères d'une bonne gestion des finances publiques.

▪ Solde budgétaire dons compris

Le solde budgétaire dons compris rapporté au PIB est passé de -0,7% à -0,5% entre 2018 et 2019. Il s'est dégradé en 2020 (-7%) à cause des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

▪ Encours de la dette publique rapporté au PIB

L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 55,5% en 2018 à 58,6% en 2020 pour une norme communautaire d'au plus 70,0%. Ce taux connaîtrait une hausse de 2,4

points de pourcentage en 2021 pour se situer à 61%. Le taux d'endettement de la dette extérieure et celui de la dette intérieure sont respectivement de 22,5% et 36,1% en 2020 contre 15,2% et 40,3% en 2018.

▪ **Ratio masse salariale sur recettes fiscales et taux de pression fiscale**

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales a évolué sur la période. Il est passé de 35,7% en 2018 à 44,2% en 2020 et estimé à 44% en 2021 pour une norme communautaire d'au plus 35%.

Le taux de pression fiscale est passé de 13,9% en 2018 à 12,2% en 2020 et se situerait à 12,6% en 2021 pour une norme communautaire d'au moins 20%.

Tableau 4: Evolution des indicateurs de finances publiques de 2018 à 2020

N°	Indicateurs	Norme	2018	2019	2020
1	Solde budgétaire dons compris / PIB	$\geq -3\%$	-0,7	-0,5	-7,0
2	Encours dette intérieure et extérieure / PIB	$\leq 70\%$	55,5	51,9	58,6
3	Masse salariale / recettes fiscales	$\leq 35\%$	35,7	34,3	44,2
4	Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	13,9	14,4	12,2

Source : DGBF/DGEAE/DDPF

Sur la période 2022-2024, le gouvernement maintiendra une stratégie budgétaire prudente visant la soutenabilité des finances publiques à travers une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses.

CHAPITRE III : PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2022-2024**I PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2022-2024****I.1 Hypothèses de projection à moyen terme**

Les hypothèses de projection à moyen terme tiennent compte des projets et réformes prioritaires de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 (FDR).

Le secteur industriel et les services bénéficieraient de la transformation structurelle de l'économie. Ils profiteraient également d'importants investissements réalisés dans les infrastructures économiques, notamment portuaires, aéroportuaires, routières, énergétiques et en télécommunication ainsi que de l'amélioration du climat des affaires. Ces deux secteurs vont profiter des retombées des grands travaux en cours de réalisation tels que la réhabilitation et le renforcement des routes nationales et les travaux de construction et d'opérationnalisation de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA).

En outre, il est prévu entre autres, l'accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières, la mise en place d'une unité de production d'engrais phosphatés, la construction d'un parc industriel autour du Port autonome de Lomé. Au plan social, le gouvernement mettra en place la couverture santé universelle et construira des logements sociaux. Pour accroître la production agricole, les rendements agricoles seront améliorés et la réforme de la politique foncière agricole mise en place. Ainsi, il est attendu un accroissement de la production agricole (+5,0%), animale (+7,0%) et halieutique (+6,0%) sur la période 2021-2026.

La politique du gouvernement vise à favoriser une croissance économique endogène portée par des dépenses sociales ciblées, favorisant la consommation intérieure. La protection sociale devrait connaître une amélioration grâce au programme de Couverture Santé Universelle (CSU). Il s'ensuivra une hausse des dépenses de santé qui aura un impact direct sur la croissance économique.

La transformation agricole sera le deuxième pilier de la croissance économique attendue avec notamment l'implantation d'usines de transformation agro-industrielle au sein de la PIA. A ce jour, des usines de transformation industrielle se sont déjà signalées pour s'implanter sur la plateforme. Il s'agit notamment d'une usine de transformation de soja d'une capacité de 500 tonnes par jour et d'une usine de transformation du bois. La transformation agro-industrielle sera un important levier de la croissance future.

Enfin, le gouvernement poursuivra sa politique d'investissements dans les infrastructures en faisant de plus en plus appel au secteur privé comme c'est le cas pour la construction de l'Autoroute Lomé-Cinkassé (RN1).

I.2 Profil à moyen terme des indicateurs macroéconomiques

A moyen terme, la croissance moyenne annuelle du PIB serait de 6,9%, passant de 6,1% en 2022 à 7,5% en 2024. Toutes les branches de l'économie contribueraient à cette croissance. Elle sera soutenue sur la période sous revue par la forte contribution de « Agriculture » (+0,9 point), des « Autres activités manufacturières » (+0,6 point), des « Activités immobilières » (+0,6 point), des « Produits alimentaires » (+0,5 point) et des « Activités spécialisées et scientifiques » (+0,4 point). La contribution à la croissance des taxes serait de 0,6 point. L'accroissement des dépenses sociales, la transformation agro-industrielle, et les investissements seraient le principal moteur de la croissance.

En effet, les investissements publics prévus dans les infrastructures économiques et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé. Le taux d'investissement global passerait de 23,8% en 2022 à 25,4% en 2024 grâce aux investissements publics prévus dans la feuille de route gouvernementale et les investissements privés annoncés sur la PIA. La consommation finale connaîtrait une hausse de 7,4%.

Le PIB nominal passerait de 5.036 milliards de francs CFA en 2022 à 6.005,1 milliards de francs CFA en 2024, soit une progression de 8,9% en moyenne par an sur la période.

Tableau 5: Profil des principaux indicateurs macroéconomiques

	2021	2022	2023	2024
PIB nominal en milliards	4214,9	4558,2	4966,5	5441,7
Taux de croissance PIB réel	4,8	6,1	7,0	7,5
Taux d'inflation	1,8	2,1	1,8	1,9
Taux d'investissement	23,6	23,8	24,7	25,4
PIB par habitant en FCFA	528 379	558 640	595 212	637 909

Source : DGEAE

S'agissant des prix, les prévisions indiquent un taux d'inflation qui serait maintenu dans les limites de 3% à moyen terme, notamment grâce aux bonnes performances attendues dans le secteur agricole et par ricochet un bon approvisionnement des marchés en produits vivriers. Le taux d'inflation moyen mesuré par l'évolution de l'indice du déflateur du PIB serait de 1,9% sur la période.

Au titre des échanges extérieurs, les exportations de biens et services augmenteraient de 8,2% sur la période 2022-2024. Ces exportations porteraient principalement sur les produits miniers, les produits de rente et les produits agro-industriels. Grâce à ces derniers, le Togo devrait accroître ses exportations sous régionales. En lien avec le renforcement du tissu industriel, les importations d'équipements industriels progresseraient. Ainsi, les importations globales du Togo seraient de 1.694,5 milliards de

francs CFA en 2024 contre 1.487,7 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse de 6,2% en moyenne sur la période.

L'écart (+2 points) de progression entre les exportations et les importations permettrait à moyen terme de réduire le déficit courant qui passerait de 1,8% du PIB en 2021 à 1% en 2024. La balance commerciale s'améliorerait.

Tableau 6: Evolution des échanges extérieurs de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024
en milliards FCFA				
Balance courante	-76,7	-52,9	-56,0	-56,9
Balance des biens et services	-435,5	-433,5	-438,5	-455,0
Exportations de biens et services	979,0	1 054,1	1 143,0	1 239,5
Importations de biens et services	1 414,6	1 487,7	1 581,4	1 694,5
Compte capital	201,1	210,5	216,9	223,4
Compte financier	-12,2	-132,8	-76,2	-73,7
Solde global	136,6	290,4	237,1	240,1
en % du PIB				
Balance courante	-1,8	-1,2	-1,1	-1,0
Balance des biens et services	-10,3	-9,5	-8,8	-8,4
Solde global	3,2	6,4	4,8	4,4

Source : DGEAE

II PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2024

Les perspectives des finances publiques sur la période 2022-2024 reposent principalement sur les hypothèses du cadrage macroéconomique.

II.1 Politique budgétaire

La politique budgétaire sur la période 2022-2024 vise l'amélioration des recettes et la maîtrise des dépenses. Elle met l'accent sur la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges budgétaires au profit des investissements structurants, des dépenses sociales et celles relative au genre. Notre pays ayant également subi les effets néfastes de la crise sanitaire, la mise en œuvre de cette politique devrait permettre d'accompagner efficacement la relance de l'économie pour le bien-être de la population.

La crise sanitaire ayant impacté fortement les finances publiques au cours de l'année 2020, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA a décidé la suspension temporaire du pacte de convergence en vue de permettre aux pays de faire face aux contraintes liées à la riposte de la pandémie. Ainsi, le Togo ne pourra pas respecter les critères de convergences communautaires pour la période 2022-2024.

Toutefois, le gouvernement redoublera d'efforts pour revenir aux normes dans le moyen terme.

II.1.1 Budgétisation sensible au genre

Dans le cadre de la budgétisation sensible au genre, il convient de rappeler que le processus est enclenché depuis l'adoption du décret portant création des cellules focales genre au sein des départements ministériels. En effet, des dispositions avec les PTF sont en cours pour l'élaboration d'un guide d'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement. Sa finalisation permettra de mettre à la disposition de tous les acteurs de la planification d'une grille d'évaluation des programmes et projets sensible au genre dans tous les ministères et institutions.

Pour le budget 2022, le gouvernement mettra l'accent sur l'élaboration du document de budgétisation sensible au genre avec la participation active de tous les acteurs. C'est dans cette perspective que les cellules genres et points focaux des ministères et institutions ont bénéficiées de renforcements de capacités. Ces formations permettront d'amorcer le processus de marquage programmes, actions, projets et activités pour l'élaboration du DBSG de l'année 2022 dans six ministères pilotes. Par ailleurs, un projet de décret institutionnalisant la BSG et portant création de l'organe de gouvernance de la BSG est en cours d'élaboration pour rendre opérationnelles les stratégies et politiques d'équité et d'égalité de genre dans tous les ministères et institutions.

II.1.2 Réformes fiscales

Les réformes fiscales seront essentiellement orientées vers la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

Les principales réformes à mettre en œuvre porteront, entre autres, sur :

- la poursuite de la dématérialisation des procédures douanières afin de réduire le temps de passage en douane ;
- l'extension de la déclaration en ligne aux petites entreprises et le télépaiement afin de réduire le temps consacré aux obligations fiscales ;
- l'amélioration du rendement des impôts fonciers à travers (i) la mise en place d'un système d'informations foncières (SIF) ; (ii) la poursuite du recensement des propriétés foncières dans les villes de l'intérieur ; (iii) la connexion des bases de données sur le foncier et le cadastre et l'utilisation d'un numéro d'identification unique des biens immobiliers et (iv) la sensibilisation des autorités administratives, religieuses et locales ainsi que la population ;

- la mise à jour du fichier des contribuables à travers la poursuite de l'identification et la formalisation des opérateurs informels, grâce notamment à l'exploitation des données du recensement fiscal ;
- l'extension de l'interconnexion entre l'OTR et les institutions telles que la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) et la Chambre de commerce et d'industries du Togo (CCIT) qui interagissent avec les contribuables potentiels ;
- la rationalisation des exonérations à travers l'élaboration de la matrice des mesures fiscales dérogatoires, l'évaluation et la publication des dépenses fiscales et la révision de certains textes accordant des exonérations ;
- la réalisation de l'état des lieux de l'économie numérique en vue du développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;
- le renforcement du contrôle fiscal en vue de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales.

II.1.3 Mesures d'amélioration des recettes non fiscales

Sur la période 2022-2024, le Gouvernement entend améliorer le recouvrement des recettes non fiscales à travers la poursuite des mesures de réformes telles que :

- la dématérialisation des procédures de recouvrement ;
- la sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes au niveau de chaque service public ;
- le renforcement des contrôles périodiques au niveau des régies de recettes ;
- la sensibilisation des services publics à déclarer et à reverser au Trésor public les recettes collectées ;
- la prospection et la création de nouvelles régies de recettes ;
- le maintien d'un cadre permanent de concertation avec les acteurs.

II.1.4 Principales mesures au niveau des dépenses publiques

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2022-2024 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social de même que des mesures de réformes entreprises en vue d'une meilleure gestion des dépenses publiques. Le gouvernement entend recentrer les dépenses publiques autour de la résilience de l'économie face aux chocs éventuels, de l'inclusion sociale afin d'assurer la relance économique, conformément aux objectifs de la déclaration de politique générale.

Les principales mesures envisagées à cet effet sont les suivantes :

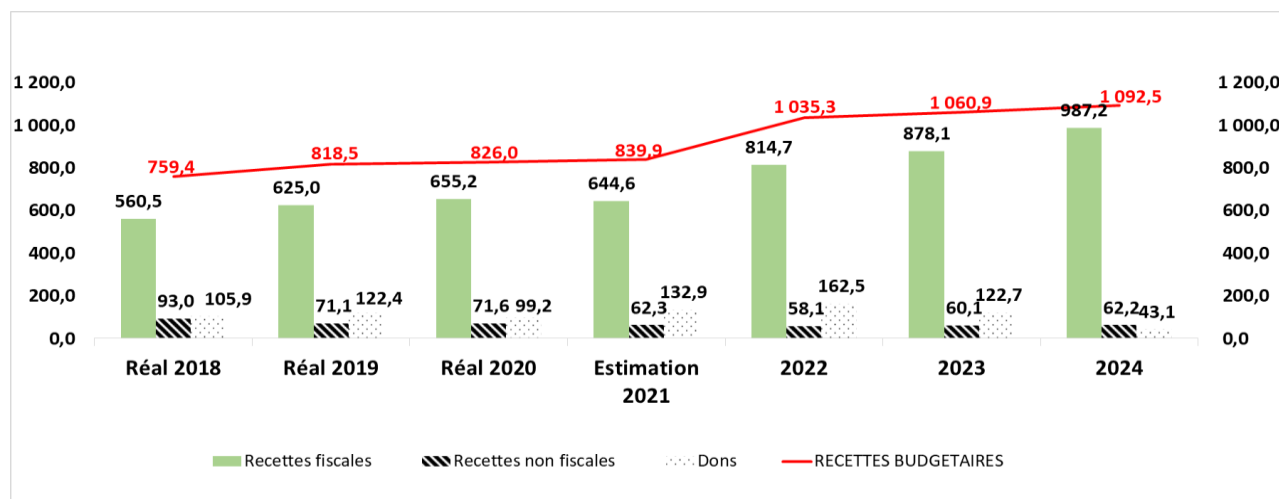
- Le renforcement de la mise en œuvre du budget programme dans toute l'administration publique dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats ;

- la déconcentration intégrale de l'ordonnancement sur toute l'étendue du territoire avec le renforcement de capacités des ordonnateurs au niveau de toutes les administrations pour plus de célérité dans l'exécution des dépenses publiques ;
- la poursuite des opérations de reprofilage de la dette existante dans l'optique de rallonger sa maturité moyenne et donc de réduire à court terme la part des recettes consacrées au remboursement du service de la dette ;
- le renforcement des moyens d'évaluation des financements existants et potentiels de moyen terme ;
- la poursuite de la réforme des marchés publics notamment la relecture des textes régissant la commande publique, l'amélioration des procédures de passation de marchés publics, ainsi que la digitalisation des procédures des marchés publics ;
- l'amélioration de la capacité d'absorption des investissements publics, condition nécessaire d'une dépense juste et efficace ;
- la poursuite de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen.

II.2 Projection des recettes et des dépenses budgétaires

II.2.1 Projection des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires pour l'année 2022 s'élèveraient à 1035,3 milliards de francs CFA en augmentation de 23,3% par rapport à 2021. Elles sont projetées à 1060,9 milliards de francs CFA et 1092,5 milliards de francs CFA respectivement en 2023 et 2024. Elles progresseraient en moyenne de 2,7% sur la période. La hausse constatée serait liée aux efforts de mobilisation des recettes internes et externes. Ces prévisions de recettes budgétaires tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, de la politique fiscale et des mesures prises en vue d'accroître les recettes non fiscales sur la période considérée (cf. graphique 5 ci-dessous).

Graphique 5 : Trajectoire des recettes budgétaires 2018-2024 (en milliard de FCFA)

Source : DGBF

II.2.2 Recettes fiscales

Les projections des recettes fiscales et douanières au titre des années 2022 à 2024 ont été réalisées sur la base des hypothèses générales suivantes :

- Le taux de croissance du PIB nominal est retenu comme assiette de remplacement pour les lignes d'impôts, taxes et droits de douane qui sont sensibles à l'activité économique ; Il est estimé à 8,3% ; 8,9% et 9,5% respectivement en 2022, 2023 et 2024.
- Le taux d'accroissement moyen des recettes des deux dernières années (2019-2020) est retenu comme assiette de remplacement pour les lignes d'impôts dont l'évolution ne suit pas celle du PIB. C'est le cas de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des droits d'immatriculation de la propriété foncière, des produits des obligations cautionnées, des produits des crédits en douanes, des remises, des amendes et pénalités, des confiscations et ventes en douane.

Les orientations stratégiques des administrations fiscale et douanière porteront sur des programmes de réformes fiscales du gouvernement. La mise en œuvre de ces réformes permettra d'atteindre un niveau de recettes fiscales de 814,7 milliards de francs CFA, 878,1 milliards de francs CFA et 987,2 milliards de francs CFA respectivement pour 2022, 2023 et 2024, soit une croissance moyenne de 10,1% sur la période considérée. L'amélioration des recettes fiscales sera soutenue par la fiscalité intérieure à hauteur de 410,7 milliards de francs CFA, 463,2 milliards de francs CFA et 532,3 milliards de francs CFA et par la fiscalité de porte pour 404 milliards de francs CFA, 414,9 milliards de francs CFA et 454,8 milliards de francs CFA respectivement pour les années 2022, 2023 et 2024. Les recettes des impôts et des douanes connaîtraient une hausse moyenne respective de 13,8% et 6,2% entre 2022 et 2024.

II.2.3 Recettes non fiscales

La projection des recettes non fiscales sur la période 2022-2024 est faite sur la base des hypothèses suivantes :

- l'historique des réalisations de recettes ;
- l'environnement économique caractérisé par la poursuite de la crise sanitaire liée à la covid-19 ;
- l'amélioration du cadre de recouvrement marqué par la mise en œuvre de mesures nouvelles (création de nouvelles régies de recettes, dématérialisation du recouvrement des recettes de services) ;
- suite et fin du paiement des redevances téléphoniques par TOGOCOM en 2021 ;
- le versement effectif à l'Etat des dividendes et des redevances minières par la SNPT ;
- l'impact des conséquences de la crise sanitaire sur les capacités contributives des sociétés au budget de l'Etat en matière de dividendes ;
- la découverte d'un vaccin contre la covid-19 et sa vulgarisation à travers les campagnes de vaccination en cours suscite l'espoir d'une reprise progressive des activités économiques.

Sur la base de ces hypothèses, les projections des recettes non fiscales sont estimées à 58,1 milliards de francs CFA, 60,1 milliards de francs CFA et 62,2 milliards de francs CFA respectivement en 2022, 2023 et 2024, en progression moyenne de 3,5% sur la période.

Cette progression continue sur la période répond à l'objectifs stratégique du programme 2 du budget programme du Ministère de l'économie « mobilisation des ressources financières » et cohérente avec les différentes hypothèses de projection des recettes non fiscales.

II.2.4 Dons

Les prévisions de dons s'établiraient à 162,5 milliards de francs CFA en 2022 ; 122,7 milliards de francs CFA en 2023 et à 43,1 milliards de francs CFA en 2024, soit une régression moyenne de 44,7% sur la période, imputable principalement à la baisse des dons projets.

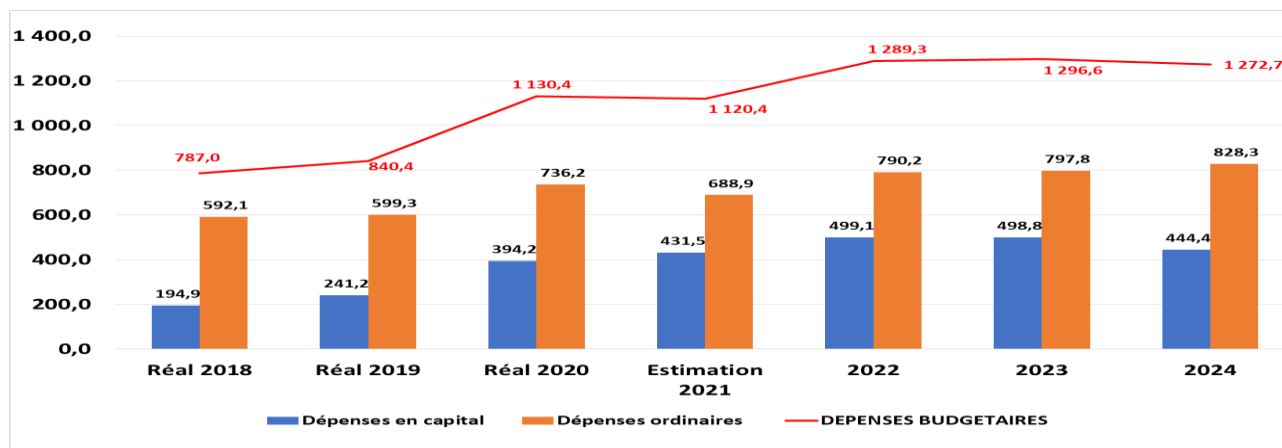
Les dons programmes (appuis budgétaires) seraient de 18,5 milliards de francs CFA en 2022 et resteraient nuls pour 2023 et 2024 à cause des difficultés de prévisibilité de cette nature de recettes sur le moyen terme.

Les dons projets s'élèveraient respectivement à 144 milliards de francs CFA, 122,7 milliards de francs CFA et 43,1 milliards de francs CFA pour 2022, 2023 et 2024, soit une baisse moyenne de 39,8% sur la période. Cette régression s'explique par l'imprévisibilité des financements des partenaires.

II.2.5 Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires pour l'année 2022 s'élèveraient à 1.289,3 milliards de francs CFA contre 1.120,4 milliards de francs CFA en 2021. Elles sont projetées à 1.296,6 milliards de francs CFA en 2023 et à 1.272,7 en 2024, soit une régression moyenne de 0,6% sur la période (voir graphique 6).

Graphique 6: Evolution des dépenses budgétaires 2018-2024 (en milliards de FCFA)



Source : DGBF

En 2022, les prévisions des dépenses budgétaires afficheront une prédominance des projets d'investissement (38,7%) et des dépenses de personnel (20,5%).

II.2.6 Dépenses ordinaires

Tableau 7 : Evolution des dépenses ordinaires 2018-2024 (en milliard de FCFA)

	RUBRIQUE	Réal 2018	Réal 2019	Réal 2020	Estimation 2021	2022	2023	2024
1	Dépenses ordinaires	592,1	599,3	736,2	688,9	790,2	797,8	828,3
2	Dépenses de personnel	200,4	214,6	234,8	253,8	263,9	271,1	280,8
3	Dépenses d'acquisition de biens et services	132,9	113,8	132,1	122,1	128,2	131,2	140,1
4	Dépenses en atténuation de recettes	74,4	74,8	123,6	67,3	134,1	114,3	113,8
5	Dépenses de transfert courant	113,6	120,7	145,6	135,6	139,7	146,6	147,6
6	Charges financières de la dette	70,8	75,4	100,1	110,1	124,3	134,5	146,0
7	Intérieure	56,5	66,7	85,7	90,9	106,9	117,5	129,8
8	Extérieure	14,2	8,6	14,4	19,2	17,4	17,0	16,3

Source : DGBF

La projection des dépenses ordinaires se décline en grandes masses comme suit :

a) Dépenses de personnel

Les projections de dépenses de personnel se sont basées sur l'exécution de cette nature de dépenses durant les trois (03) dernières années. Le socle de projection est constitué des dépenses de personnel de 2021 auxquelles ont été soustraites des économies dues aux départs à la retraite. Il a été ensuite appliqué le coefficient du GVT (glissement

vieillesse technicité) de 3% pour prendre en compte les avancements et bonifications etc.

Les prévisions de la masse salariale sur la période 2022-2024 seraient respectivement de 263,9 milliards de francs CFA, 271,1 milliards de francs CFA et 280,7 milliards de francs CFA, soit une hausse moyenne de 3,1%. Elles représentent en moyenne 35,7% des recettes fiscales sur la même période.

L'augmentation des traitements et salaires serait essentiellement due à la prise en compte de l'effet financier de l'indemnité de départ à la retraite des agents de l'Etat, des recrutements sectoriels et à la révision de la situation administrative du personnel de l'Etat. Elle est également due aux effets financiers de différentes conclusions issues des discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux du secteur de l'éducation notamment la revalorisation de la prime d'incitation à la fonction enseignante et la prise en charge des enseignants volontaires des établissements publics.

b) Biens et Services

Les dépenses d'acquisition de biens et services ont été projetées en se basant sur l'exécution des trois (03) dernières années et des prévisions de 2021 en déduisant les mesures non reconductibles et en prenant en compte les mesures nouvelles pour les années à venir comme les élections, l'achat des vaccins contre la covid-19 etc.

Les dépenses d'acquisition de biens et services connaîtraient une progression moyenne de 4,6% sur la période 2022-2024. Cette progression serait essentiellement due à la prise en compte de certaines dépenses notamment les dépenses liées à la lutte contre le covid-19 et aux préparatifs des élections. Ainsi, les dépenses de biens et services sont prévues en 2022, 2023 et 2024 pour des montants respectifs de 128,2 milliards de francs CFA, 131,2 milliards de francs CFA et 140,1 milliards de francs CFA.

c) Transferts courants

Les projections des dépenses de transferts courants ont eu pour base les prévisions de 2021 auxquels des mesures nouvelles ont été ajoutées notamment pour le ministère chargé de la santé pour la prise en compte de la contractualisation dans certains hôpitaux publics et l'accroissement de la subvention de l'Etat en faveur de l'enseignement privé confessionnel.

Les dépenses de transferts et subventions sont projetées à 139,7 milliards de francs CFA en 2022 ; 146,6 milliards de francs CFA en 2023 et 147,6 milliards de francs CFA en 2024, soit une progression moyenne de 2,8%.

Ces transferts sont effectués au profit notamment :

- des écoles publiques pour compenser la gratuité des frais d'écolage ;
- des écoles publiques pour appuyer les initiatives de cantines scolaires ;
- des Etablissements Publics Nationaux pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- des Collectivités territoriales pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- des élèves et étudiants au titre des bourses et des frais de transport ;
- de la prise en charge des femmes enceintes ;
- du fonctionnement des structures autonomes de santé.

d) Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette sont projetées à 124,3 milliards de francs CFA, 134,5 milliards de francs CFA et 146 milliards de francs CFA respectivement en 2022, 2023 et 2024, soit une hausse moyenne de 8,4% sur la période.

e) Dépenses en atténuation de recettes

Les dépenses en atténuation de recettes sont projetées à 134,1 milliards de francs CFA, 114,3 milliards de francs CFA et 113,8 milliards de francs CFA respectivement en 2022, 2023 et 2024. Le niveau élevé de ces dépenses par rapport aux années antérieures est dû aux différentes mesures fiscales prises pour accompagner les contribuables dans le cadre du plan de soutien de l'Etat à l'économie gravement impactée par la crise sanitaire actuelle.

Au total, les dépenses ordinaires passeraient de 796 milliards de francs CFA en 2022 à 840,3 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse moyenne de 2,8% sur la période portée essentiellement par les charges financières de la dette (+8,4%).

II.2.7 Dépenses en capital

La projection des dépenses en capital tient compte du programme d'investissements publics (PIP) élaboré sur la période 2022-2024 et des dépenses d'investissements hors PIP. Sur cette période, le PIP a prévu des investissements de 586 milliards de francs CFA en 2022, 718,8 milliards de francs CFA en 2023 et de 516,5 milliards de francs CFA en 2024.

En tenant compte tenu de l'objectif des déficits budgétaires sur la période de projection, les projets d'investissement sont projetés à 485 milliards de francs CFA en 2022 ; 483,5 milliards de francs CFA en 2023 et 428,7 milliards de francs CFA en 2024, soit une régression moyenne de 5,8%. Elles se décomposent en projets d'investissement sur ressources propres pour 194,1 milliards de francs CFA, 229 milliards de francs CFA, 323,8

milliards de francs CFA et en projets d'investissement financés sur ressources extérieures pour 291 milliards de francs CFA, 254,4 milliards de francs CFA, 104,9 milliards de francs CFA respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Sur la même période, les dépenses d'investissements hors PIP (dépenses d'acquisition pour le fonctionnement des services) sont évaluées à 14 milliards de francs CFA, 15,3 milliards de francs CFA et 15,7 milliards de francs CFA, en progression moyenne de 5,8% sur la période.

Ces prévisions tiennent compte des contraintes budgétaires et de l'amélioration du taux d'absorption des crédits observée ces dernières années. En effet, pour améliorer le taux d'absorption et l'efficacité de la dépense, le gouvernement s'est engagé sur la voie de la maîtrise des procédures de passation des marchés publics et de décaissement des bailleurs à travers les sensibilisations et la formation des acteurs.

II.3 Solde budgétaire et financement

II.3.1 Solde budgétaire

Le solde budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB serait de -5% en 2022 contre -6,1% en 2021. Il se situerait à -4,3% en 2023 et à -3% en 2024.

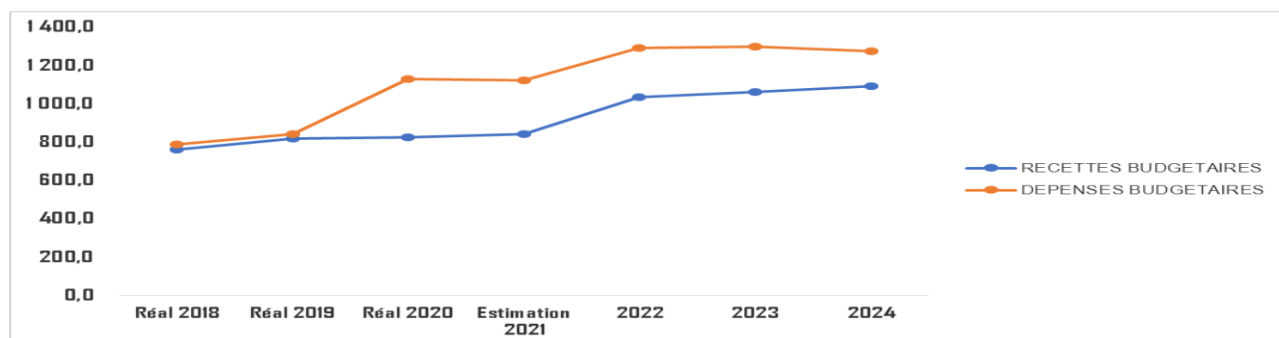
Les soldes budgétaires déficitaires ainsi dégagés sur la période 2022-2024 conformément au tableau 9 ci-dessous, seront financés par ceux excédentaires de trésorerie.

Tableau 8 : Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	Réal 2018	Réal 2019	Réal 2020	Estimation 2021	2022	2023	2024
1	RECETTES BUDGETAIRES	759,4	818,5	826,0	839,9	1 035,3	1 060,9	1 092,5
2	DEPENSES BUDGETAIRES	787,0	840,4	1 130,4	1 120,4	1 289,3	1 296,6	1 272,7
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-27,6	-21,9	-304,3	-280,5	-254,0	-235,7	-180,2

Source : DGBF

Graphique 7 : Evolution des recettes et des dépenses budgétaires (en milliard de FCFA)



Source : DGBF

II.3.2 Financement du solde budgétaire

- Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont constituées des emprunts projets, des emprunts obligataires (titres publics) et des autres emprunts (emprunts programmes). Elles passeront de 680,1 milliards de francs CFA à 693,6 milliards de francs CFA entre 2021 et 2022, soit une hausse de 2%. Les ressources de trésorerie sont projetées à 695,9 milliards de francs CFA et 559,9 milliards de francs CFA respectivement pour 2023 et 2024 soit une régression moyenne de 9,6%.

- Charges de trésorerie

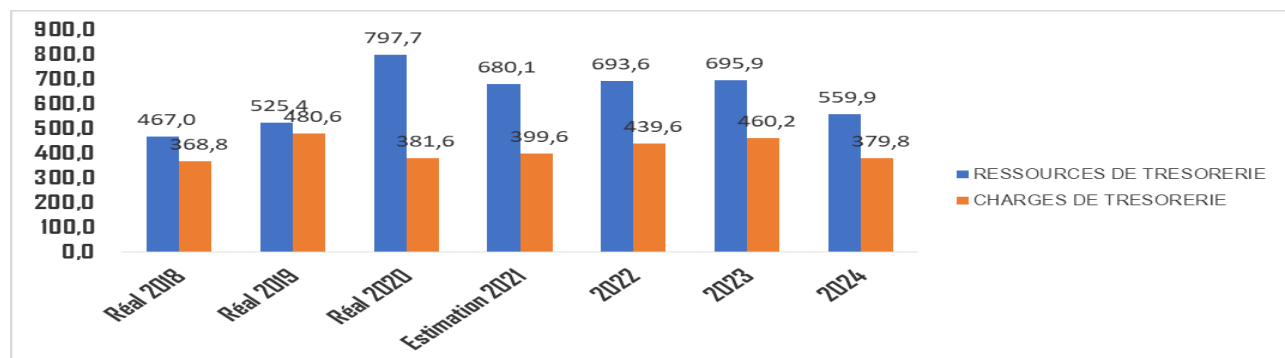
Les charges de trésorerie sont composées des amortissements de la dette intérieure et extérieure. Ces charges passeraient de 439,6 milliards de francs CFA en 2022 à 460,2 milliards de francs CFA en 2023 et sont projetées à 379,7 milliards de francs CFA en 2024, soit une régression moyenne de 6,4% sur la période de projection. Cf tableau 9

Tableau 9 : Projection des ressources et charges de trésorerie 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	Réal 2018	Réal 2019	Réal 2020	Estimation 2021	2022	2023	2024
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	467,0	525,4	797,7	680,1	693,6	695,9	559,9
2	CHARGES DE TRESORERIE	368,8	480,6	381,6	399,6	439,6	460,2	379,8
3	SOLDE DE TRESORERIE	98,2	44,8	416,1	280,5	254,0	235,7	180,2

Source : DGBF

Graphique 8: Evolution des ressources et charges de trésorerie (en milliard de FCFA)



Source : DGBF

II.4 Ressources et charges de l'Etat

Les ressources de l'Etat comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie. Quant aux charges de l'Etat, elles sont constituées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

Sur la période 2018-2020, les ressources de l'Etat ont connu un accroissement moyen de 14,7% passant de 1.226,4 milliards de francs CFA en 2018 à 1.623,7 milliards de francs CFA en 2020. Elles sont estimées à 1.520 milliards de francs CFA en 2021.

Les charges de l'Etat ont suivi la même tendance, passant de 1.155,8 milliards de francs CFA en 2018 à 1.511,9 milliards de francs CFA en 2020, soit un accroissement de 14,4%. Pour l'année 2021, les charges sont estimées à 1.520 milliards de francs CFA.

Sur la période 2022-2024, le gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente en vue du respect du principe d'équilibre budgétaire. Ainsi, la loi de finances s'équilibrerait en ressources et charges et passerait de 1.728,9 milliards de francs CFA en 2022 à 1.652,4 milliards de francs CFA en 2024.

Tableau10 : Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	Réal 2018	Réal 2019	Réal 2020	Estimation 2021	2022	2023	2024
1	TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT	1 226,4	1 343,9	1 623,7	1 520,0	1 728,9	1 756,8	1 652,4
2	TOTAL CHARGES DE L'ETAT	1 155,8	1 321,0	1 512,0	1 520,0	1 728,9	1 756,8	1 652,4

Source : DGBF

Tableau 11: Quelques indicateurs des finances publiques

	2022	2023	2024
en % du PIB			
I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	16,7%	19,4%	18,2%
A - Recettes fiscales	13,5%	13,9%	14,5%
B - Recettes non fiscales	1,2%	1,1%	1,0%
C - Dons	3,2%	2,2%	0,7%
II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	25,6%	23,7%	21,2%
A - Dépenses ordinaires (1+2+3+4+5)	15,7%	14,6%	13,8%
1 - Dépenses de personnel	5,2%	4,9%	4,7%
2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	2,5%	2,4%	2,3%
3 - Dépenses en atténuation de recettes	2,7%	2,1%	1,9%
4 - Dépenses de transfert courant	2,8%	2,7%	2,5%
5 - Charges financières de la dette	2,5%	2,5%	2,4%
B - Dépenses en capital	9,9%	9,1%	7,4%
SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS (I - II)	-5,0%	-4,3%	-3,0%
III - RESSOURCES DE TRESORERIE	13,8%	12,7%	9,3%
IV - CHARGES DE TRESORERIE	8,7%	8,4%	6,3%
TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	34,3%	32,0%	27,5%
TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	34,3%	32,0%	27,5%
Solde budgétaire primaire intérieur	0,0%	0,6%	0,5%
Solde budgétaire primaire global, base caisse	-2,6%	-1,8%	-0,6%
en % des recettes fiscales			
Masse salariale	38,8%	35,5%	32,1%

Source : DGBF

II.5 Politique d'endettement

Suivant la politique économique définie par le gouvernement à travers sa stratégie de développement, l'ambition est d'amener le Togo à rejoindre d'ici 10 ans le groupe des pays émergents. Dans un tel contexte, la problématique actuelle en matière de gestion saine de la dette et de surveillance de l'endettement doit reposer sur la définition de la vision de l'Etat, une délimitation du champ de la politique d'endettement, une définition des principes directeurs et des orientations générales ainsi que des axes stratégiques.

Pour maintenir la dette à un niveau viable, le Gouvernement poursuivra l'assainissement des finances publiques, améliorera la qualité de ses politiques et institutions pour bénéficier des nouvelles facilités de l'IDA19 (2021-2023) et du FAD15 (2020-2023) ainsi que des dons auprès d'autres partenaires pour la relance de l'activité économique affaiblie par la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19.

La maîtrise du risque de refinancement au-delà de 2022, exige du Trésor Public une gestion active de la dette à travers les mécanismes de rachat et d'échange de titres et de reconduire le reprofilage de la dette dès que nécessaire. Le rachat interviendra quand le Trésor aura des excédents de trésorerie. L'échange de titres permettra au Trésor d'émettre des titres de maturité longue pour remplacer d'autres titres qui arriveront à échéance dans le court terme et réduire ainsi le risque de refinancement du portefeuille de la dette.

La mise en œuvre de la stratégie nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique permettra d'avoir : (i) un cadre juridique et institutionnel renforcé, amélioré, harmonisé et intégrant les meilleures pratiques internationales en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique (Front, Middle, et Back Offices) ; (ii) une meilleure coordination entre les acteurs intervenant dans la chaîne d'endettement ; (iii) un meilleur contrôle des actes d'endettement public et (iv) une gestion opérationnelle de la dette publique.

II.6 Perspectives des indicateurs de finances publiques

Durant la période sous-revue, la politique budgétaire sera menée dans un souci d'améliorer le profil des indicateurs de finances publiques. Ainsi, le gouvernement s'emploiera à accroître le niveau des recettes tout en maîtrisant les dépenses budgétaires. Ces actions permettront d'obtenir les niveaux de soldes budgétaires sur PIB de -5% en 2022, -4,3% en 2023 et -3% en 2024. La masse salariale rapportée aux recettes fiscales serait de 38,8%, 35,5% et 32,1% pour les trois années considérées. Quant au taux de pression fiscale, il serait de 13,5%, 13,9% et 14,5% respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Tableau 12: Evolution des indicateurs de finances publiques de 2022 à 2024

N°	Indicateurs	Cible	2022	2023	2024
1	Solde budgétaire dons compris / PIB (en %)	≥ -3	-5,0	-4,3	-3,0
2	Encours dette intérieure et extérieure / PIB (en %)	≤ 70	60,4	58,8	57,0
3	Masse salariale / recettes fiscales (en %)	≤ 35	38,8	35,5	32,1
4	Taux de pression fiscale (en %)	≥ 20	13,5	13,9	14,5

Source : DGBF

CHAPITRE IV : PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES

I Feuille de route gouvernementale Togo 2025

La feuille de route gouvernementale Togo 2025 (FDR) est une mise à jour du PND 2018-2022 qui tient compte de la nouvelle vision nationale et des aspirations présidentielles dans le contexte de la covid-19. Elle est déclinée en 3 axes stratégiques, 10 ambitions, 36 projets prioritaires et 6 réformes cohérents qui permettent de garantir une couverture exhaustive de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux du pays.

I.1 Principales ambitions par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025

La Feuille de route gouvernementale Togo 2025 s'appuie sur les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique et sociale suite à l'impact de la crise de la covid-19 et définit une vision qui s'énonce comme suit « un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Elle est déclinée en trois axes stratégiques, à savoir : (i) **Axe stratégique 1** : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) **Axe stratégique 2** : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; (iii) **Axe stratégique 3** : Moderniser le pays et renforcer ses structures.

Les principales ambitions par axe de la FDR se présentent comme suit :

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
	N°	LIBELLE	N°	LIBELLE
1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix	1	Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous	P1	Attribution de l'identité pour tous
			P2	Mise en place du Registre Social Unique
			P3	Mise en place de la Couverture Santé Universelle
			P4	Elaboration d'un plan de réponse aux urgences sanitaires
			P5	Poursuite de la politique d'électrification pour tous
			P6	Augmentation de l'accès en eau potable
			P7	Construction de 20 000 logements sociaux
			P8	Création d'une banque digitale pour tous
	2	Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail	P9	Augmentation des capacités d'accueil scolaire
			P10	Amélioration de la qualité de l'enseignement
			P11	Réforme de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires
	3	Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous	Pr	- Adoption de la loi de programmations militaires - Diminution du taux de criminalité dans le pays - Amélioration de l'efficacité du système judiciaire
2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	4	Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois	P12	Amélioration des rendements agricoles
			P13	Extension du réseau routier rural
			P14	Accélération du MIFA
			P15	Agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé
			R1	Réforme de la politique foncière agricole
	5	Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services	P16	Construction de l'Autoroute de l'Unité
			P17	Amélioration de la compétitivité du secteur logistique via la réforme du port et la digitalisation
			P18	Consolidation du positionnement stratégique de l'aéroport
			P19	Création d'une offre touristique de loisirs
	6	Créer de véritables industries extractives et	P20	Construction d'un parc industriel autour du Port de Lomé
			P21	Lancement d'une unité de production d'engrais phosphatés

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
	N°	LIBELLE	N°	LIBELLE
3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures		transformatrices	P22	Accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières
	7	Faire du Togo une référence régionale dans le digital	P23	Extension de la couverture réseau internet fixe et mobile
			P24	Renforcement du raccordement internet au réseau mondial
			P25	Digitalisation des principaux services publics
			P26	Développement de l'écosystème digital
			R2	Réforme de la réglementation numérique
	8	Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs	P27	Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité
			P28	Optimisation du portefeuille de participations de l'État
			P29	Restructuration et privatisation des deux banques publiques
			P30	Opérationnalisation de l'API-ZF
			R3	Modernisation du Code du Travail
			R4	Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME
	9	Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics	P31	Augmentation des ressources publiques
			P32	Transformation et restructuration des sociétés d'État
			P33	Élaboration du plan de développement de 10 principales municipalités
			P34	Attraction et développement des talents dans la fonction publique
			R5	Décentralisation de l'État
	10	Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays	P35	Réponse aux risques climatiques majeurs
			P36	Programme de mobilité verte
			R6	Réforme de la législation environnementale

I.2 Plan de financement de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025

Le financement de la FDR se fera sur les ressources internes et externes en recherchant des dispositifs de financement innovants faisant largement appel à l'investissement privé.

Suivant le schéma de financement, le coût global de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 est compris entre 2.800 et 3.400 milliards de francs CFA. La FDR sera financée à concurrence de 48 à 50% par le budget de l'Etat, soit 1.350 à 1.700 milliards de francs CFA, le reste, soit 50 à 52% du coût global, sera financé par le secteur privé.

Le financement public sera prioritairement porté par des dons et des emprunts extérieurs à des taux concessionnels. Ces financements à des conditions préférentielles seront obtenus grâce à la mobilisation des bailleurs internationaux à la suite d'un accord avec le FMI à travers un programme qui pourrait être appuyé par la facilité élargie de crédit. Les financements sur ressources intérieures seront en priorité consacrés aux actions prévues aux axes 1 et 2.

Outre le financement public, la feuille de route sera également portée à plus de la moitié par le privé. Ainsi, des mécanismes sont déployés pour la responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.

I.3 Réformes pour appuyer la participation du secteur privé

Le gouvernement a entrepris une série de mesures de réformes en vue de créer un cadre des affaires propice à l'investissement pour une mise en œuvre réussie de la FDR.

Pour rappel, dans le cadre du climat des affaires, le Togo a été classé 3^{ème} pays le plus réformateur au monde et 1^{er} en Afrique, selon les rapports Doing Business 2019 et 2020. Cette performance est le fruit des réformes réalisées ces dernières années.

En matière de politique et d'administration fiscale, les réformes ont permis notamment sur la réduction du nombre d'impôts à travers la suppression et/ou la fusion de certains impôts, la mise en place des incitations fiscales pour offrir un cadre incitatif aux investisseurs et opérateurs économiques, la modernisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes (déclaration et paiement en ligne, paiement via les banques, etc.).

En matière de cadastre et de conservation foncière, on note la simplification des formalités d'obtention des titres fonciers et de transfert de propriété. Il s'agit notamment de la réduction du délai d'obtention des titres fonciers, la mise en place d'un guichet unique de transfert de propriétés, la baisse des coûts et délais liés à la mutation des propriétés, la revue à la baisse des taux des droits d'enregistrement et taxes additionnelles.

Dans les domaines de l'énergie, notons « le raccordement à l'électricité » « moyennes tensions » dont les frais sont réduits de 50%, « l'obtention du permis de construire » basée sur la dématérialisation des procédures, mais surtout du cadre réglementaire des

dispositions portant sur les contrôles techniques. Un accent particulier a été aussi mis sur la « création d'entreprises » axée sur la poursuite de la mise en œuvre de la réforme portant création d'une SARL par acte sous seing privé et la réduction des délais de création d'entreprises.

S'agissant du règlement des litiges commerciaux, la réforme est aussi visible au niveau de « l'exécution des contrats » avec l'adoption de la loi du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République togolaise en vue d'une efficacité dans le règlement des litiges commerciaux. Le gouvernement a par ailleurs procédé au renforcement de la plateforme portant sur l'autonomisation des procédures relatives aux contentieux commerciaux en procédant à l'actualisation de la plateforme de télé-procédure pour le traitement de cette catégorie de contentieux.

A ces indicateurs, s'ajoute celui de « sûreté mobilière » qui concerne les réformes du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). Il s'agit ici de la numérisation de tous les dossiers du RCCM, l'immatriculation des nouveaux dossiers, l'interconnexion de la base de données du RCCM et du Centre de Formalités des Entreprises (CFE), et la mise en ligne de la base de RCCM.

Enfin, vient s'ajouter l'adoption par l'Assemblée Nationale, du nouveau code des investissements pour améliorer le climat des affaires.

II Priorités du DPBEP en lien avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025

Le DPBEP traduit la politique gouvernementale et ses priorités sur une période triennale. Il est l'expression de l'action du gouvernement pour l'atteinte des objectifs définis dans le référentiel national de développement. Ainsi, le DPBEP 2022-2024 permet d'assurer une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et des priorités du gouvernement définies sur la période.

II.1 Quelques grands projets d'investissements en lien avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025

La mise en œuvre de la FDR se traduira par la réalisation de grands projets dans les différents secteurs. Le tableau ci-après présente quelques-uns de ces projets.

Tableau 13 : Liste de quelques grands projets par secteur

N°	Intitulé du projet	Secteur
Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix		
1	Projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales- Phase II (Projet WURI-Togo)	Economie numérique
2	Projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale (PRAVOST)	Energie
3	Projet d'électrification rurale de 317 localités par mini réseau solaire au Togo	Energie
4	Projet de Renforcement et d'Extension des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable des villes de Agou Gadzepe et Blitta Gare	Eau
5	Programme National de Développement Eau (PND-eau)	Eau
6	Projet d'Appui à la Reforme des Collèges (PAREC): phase 2	Education
7	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base	Education
8	Centre d'excellence africain: impact pour le développement (CERSA)	Education
9	Services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle (SSEQCU)	Santé
10	Projets du Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme	Santé
11	Projet de réhabilitation de voirie et d'ouvrages hydrauliques dans dix (10) villes principales du Togo	Cadre de vie
12	Prérequis du projet de construction des logements sociaux au Togo	Cadre de vie
13	Projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU)	Cadre de vie
Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie		
1	Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole (Pro MIFA)	Agriculture
2	Projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara)	Agriculture
3	Projet d'optimisation du dispositif de protection côtière entre la contre-jetée du port autonome de Lomé et le nouveau port de pêche	Economie maritime
4	Projet de modernisation de la gouvernance du port de Lomé	Economie maritime
5	Projet de réhabilitation de la route Lomé - Cotonou (phase 2) et de protection côtière y compris contrôle et surveillance	Travaux publics
6	Projet régional corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey	Transport
7	Programme d'appui aux pistes rurales (PARP)	Piste rurale
8	Prospection stratégique géochimique entre le 9ème et 10ième degré de parallèle	Mine
Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures		

N°	Intitulé du projet	Secteur
1	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA)	Environnement
2	Promotion d'un développement durable et de résilience aux changements climatiques PHASE II (Projet de développement des écovillages au Togo)	Environnement
3	Projet bois énergie au Togo	Environnement
4	Programme d'appui à la décentralisation	Décentralisation
5	Déploiement du câble sous-marin equiano de google	Economie numérique
6	Projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET)	Energie
7	Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT)	Energie
8	Projet de construction de centrale solaire à Blitta phase 2 (extension de 20 MW de plus)	Energie
9	Projet d'extension du réseau électrique de Lomé (PEREL)	Energie

Source : MPDC PIP 2022-2024 initial

II.2 Répartition des projets d'investissement du PIP 2022-2024 initial par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025

Le financement de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 par l'Etat se fait à travers les projets d'investissements retenus dans le cadre du Programme d'investissements publics (PIP).

Dans le PIP 2022-2024 initial figurent les projets en cours d'exécution et les nouveaux projets. La part importante des projets en cours s'explique par le fait que les grands projets structurants au niveau du ministère chargé de l'agriculture (PNIASAN), ceux du ministère des travaux publics (le développement du réseau routier national) ainsi que d'autres grands projets initiés par le gouvernement en faveur des secteurs sociaux sont repris par la Feuille de route gouvernementale Togo 2025. Quant aux nouveaux projets, la plupart n'ont pas encore bouclé les études de faisabilité nécessaires à leur admission au PIP.

Il convient de noter que le coût des besoins exprimés par les porteurs de projets est relativement plus élevé que les ressources mobilisables issues du cadrage budgétaire 2022-2024.

En effet, des écarts de 17,2% en 2022, 33,2% en 2023 et 18% en 2024 sont observés entre les montants du PIP initial et le niveau des ressources mobilisables du cadrage budgétaire.

Le tableau ci-après donne le détail de la répartition des projets du PIP 2022-2024 initial et du cadrage par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

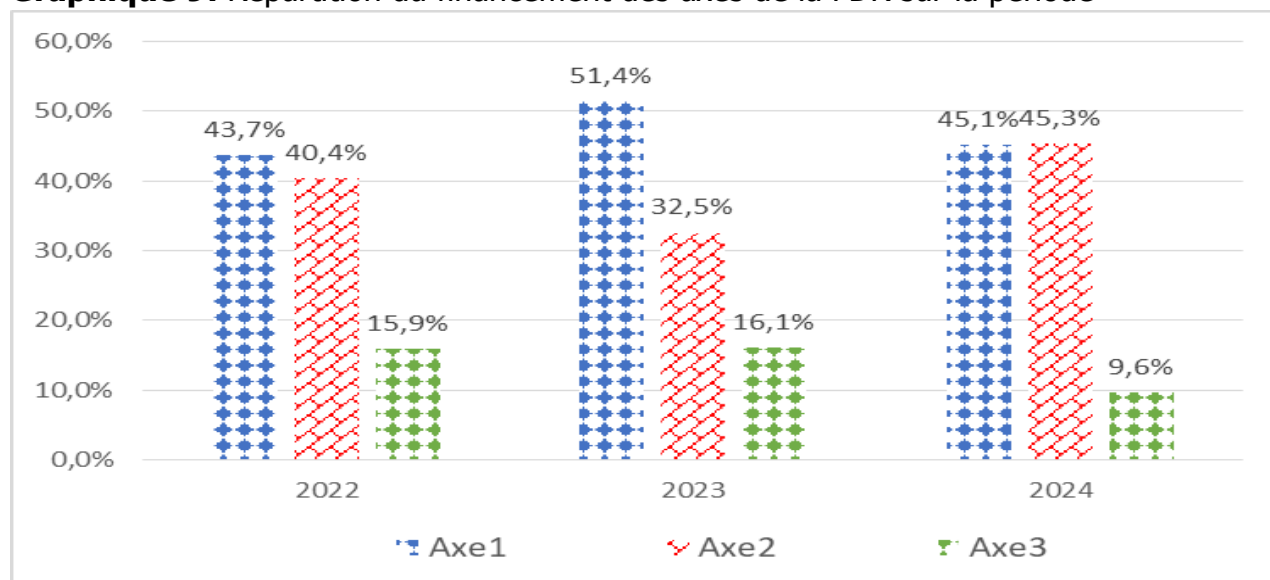
Tableau 14: Répartition des projets du PIP 2022-2024 initial et du cadrage par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025(en milliers de FCFA)

Axes de la feuille de route	PIP 2022	Cadrage 2022	Ecart 2022	PIP 2023	Cadrage 2023	Ecart 2023	PIP 2024	Cadrage 2024	Ecart 2024
Axe1	267 926 795	211 834 586	20,9%	374 378 395	248 500 481	33,6%	267 992 381	193 206 688	27,9%
Nouveaux projets	109 242 683	63 242 683	42,1%	221 946 179	105 068 265	52,7%	194 293 814	126 235 814	35,0%
Projets en cours	158 684 112	148 591 903	6,4%	152 432 217	143 432 217	5,9%	73 698 567	66 970 874	9,1%
Axe2	225 927 457	195 927 457	13,3%	262 234 586	157 334 741	40,0%	206 368 230	194 359 099	5,8%
Nouveaux projets	25 886 076	25 886 076	0,0%	148 083 761	63 732 128	57,0%	127 206 014	122 196 883	3,9%
Projets en cours	200 041 381	170 041 381	15,0%	114 150 826	93 602 614	18,0%	79 162 216	72 162 216	8,8%
Axe3	92 235 532	77 282 402	16,2%	87 209 221	77 661 009	10,9%	48 106 794	41 106 794	14,6%
Nouveaux projets	12 551 313	12 551 313	0,0%	37 316 695	29 316 695	21,4%	21 858 988	14 858 988	32,0%
Projets en cours	79 684 219	64 731 089	18,8%	49 892 526	48 344 314	3,1%	26 247 806	26 247 806	0,0%
Total général	586 089 783	485 044 444	17,2%	723 822 203	483 496 231	33,2%	522 467 405	428 672 581	18,0%

Source : DGBF /PIP 2022-2024 initial

Sur la période considérée, le gouvernement financera la FDR à concurrence de 46,8% pour l'axe 1 ; 39,2% pour l'axe 2 et 14% pour l'axe 3.

En 2022, on note une prédominance des financements pour l'axe 1, soit 43,7% du montant total des investissements, ensuite l'axe 2 pour 40,4% et l'axe 3 pour 15,9%. En 2023, cette tendance est maintenue avec 51,4% pour l'axe 1 ; 32,5% pour l'axe 2 et 16,1% pour l'axe 3. En 2024, la tendance reste pratiquement la même avec 45,1% pour l'axe 1 ; 45,3% pour l'axe 2 et 9,6% pour l'axe 3. Le graphique ci-après présente la situation du financement des axes de la FDR sur la période.

Graphique 9: Répartition du financement des axes de la FDR sur la période

Source : MPDC, DGBF /PIP 2022-2024 initial

La répartition des projets du PIP 2022-2024 initial et du cadrage par sources de financement se présente comme suit :

Tableau 15: Ecart PIP - cadrage budgétaire par sources de financement

Sources de financement	PIP 2022	Cadrage 2022	Ecart 2022	PIP 2023	Cadrage 2023	Ecart 2023	PIP 2024	Cadrage 2024	Ecart 2024
Ressources externes	330 238 952	290 978 618	11,89%	254 444 947	254 444 947	0,00%	104 881 161	104 881 161	0,00%
Dons	143 978 608	143 978 608	0,00%	122 673 071	122 673 071	0,00%	43 135 239	43 135 239	0,00%
Emprunts	186 260 344	147 000 010	21,08%	131 771 875	131 771 875	0,00%	61 745 922	61 745 922	0,00%
Ressources internes	255 850 831	194 065 825	24,15%	469 377 256	229 051 285	51,20%	417 586 244	194 065 825	53,53%
Total général	586 089 783	485 044 444	17,2%	723 822 203	483 496 231	33,2%	522 467 405	298 946 986	42,8%

L'analyse de ce tableau montre que les écarts au niveau des ressources internes persistent au cours de la période considérée. Cela s'explique par le fait que les projets sur financement externe étant des engagements, l'Etat a fait le choix de prioriser ces projets au détriment de ceux financés sur ressources internes tout en respectant l'objectif du déficit budgétaire défini plus haut.

II.3 Principales actions prioritaires au niveau sectoriel

Le budget de l'Etat, exercice 2022 financera, entre autres, à travers les différents secteurs de l'administration centrale, les actions prioritaires ci-après :

Dans le domaine de la santé, l'action du gouvernement portera sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) avec pour ambition d'offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous. Il s'agira de : (i) la mise en place de la couverture santé universelle ; (ii) l'élaboration et l'exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires ; (iii) la poursuite des actions sanitaires menées dans le cadre de la lutte contre la covid-19 notamment la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures sanitaires ; (iv) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle, le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services ; (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (vi) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés et les autres produits de santé de qualité et (vii) le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition.

En ce qui concerne les travaux publics, pour répondre à l'ambition d'affirmer la place du Togo en tant que hub logistique et de service, l'accent sera mis sur la construction des infrastructures routières nationales à travers (i) la réhabilitation de la route Lomé-Cotonou; (ii) les travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Lomé-Kpalimé et de construction des bassins de Todman, de Ségbé et d'Adidogomé ; et (iii) la réhabilitation et la construction des routes nationales secondaires (poursuite de l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de la RN17 sur le tronçon Sokodé-Bassar, réhabilitation et bitumage de la route Sokodé-Tchamba-Kamboli-Frontière Bénin, , aménagement et bitumage du contournement de la faille d'Alédjo, du tronçon Notsè-Agou-Kpodjahon frontière Ghana, tronçon Anfoin-Afagnan-Agome-glozou-Frontière Benin, tronçon Sagbiébou-Gando-Frontière Benin).

S'agissant des transports, l'accent sera mis sur la modernisation du transport routier par (i) le développement du transport urbain de masse à travers le renouvellement du parc automobile de la SOTRAL ; (ii) la facilitation du commerce et la compétitivité des services logistiques et (iii) la mise en œuvre du projet régional Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey.

En ce qui concerne les pistes rurales, l'accent sera mis sur l'extension du réseau routier rural à travers ; (i) les travaux de réhabilitation et de construction des pistes rurales et (ii) le programme d'appui aux pistes rurales.

Au niveau de l'économie maritime et de la pêche, le gouvernement mettra l'accent sur : (i) le développement de l'aquaculture ; (ii) la délimitation des frontières maritimes ; (iii) la digitalisation du circuit logistique togolais et (iv) la modernisation de la gouvernance du port.

Au niveau du secteur agricole, le gouvernement poursuivra l'amélioration des rendements agricoles et la réforme de la politique foncière agricole à travers : (i) l'agrandissement de l'agropole de Kara; (ii) l'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) destiné à mobiliser de crédits auprès de banques commerciales et des systèmes financiers décentralisés (SFD) au profit d'exploitants agricoles, d'acheteurs de produits agricoles et de promoteurs d'unités de transformation agroalimentaire entre autres (projet d'appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) ; (iii) le développement de coopératives enrôlant plus d'agriculteurs ; (iv) le développement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP); (v) le développement rizicole par la mise en œuvre du projet de développement intégré de la plaine de Mô (PDRIMô), ainsi que le Programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la Plaine de l'OTI (PATA-OTI), la construction d'un abattoir équipé dans l'IFAD de Barkoissi.

Concernant l'économie numérique, les priorités du gouvernement porteront en 2022 sur le renforcement du raccordement internet au réseau mondial et l'extension de la couverture réseau internet fixe et mobile à travers des actions telles que : (i) le développement et la modernisation des services numériques ; ; (ii) la digitalisation de la vie socioéconomique à travers la poursuite des projets Environnement numérique de travail (ENT), le projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales- Phase II (Projet WURI-Togo) et (iii) le déploiement du câble sous-marin equiano de google.

Dans le domaine du commerce, l'action gouvernementale se focalisera sur le renforcement de la compétitivité commerciale. A cet effet, les priorités pour 2022 porteront sur : (i) la mise en place des infrastructures d'exposition commerciale par la poursuite des projets de facilitation du commerce et compétitivité des services logistiques au Togo, et de reconstruction du marché de Kara; (ii) le renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel à travers le programme cadre intégré renforcé CIR et le projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo : PRODAK-Togo ; (iii) l'instauration du système international d'unités.

En ce qui concerne le tourisme, les priorités pour 2022 porteront sur le développement du tourisme de loisirs par : (i) le développement du tourisme vert (création d'un site écotouristique dans la Préfecture de l'Akebou et (ii) la valorisation touristique du patrimoine culturel (aménagement du site historique de Kamina).

S'agissant du domaine de l'industrie, l'action du gouvernement portera sur le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement, intégrée au reste de l'économie et créatrice d'emplois à travers : la construction du parc industriel d'Adéticopé et la mise en place des parcs industriels dans 3 régions économiques du pays.

Dans le domaine de la culture, l'accent sera mis sur le renforcement et la modernisation du secteur culturel à travers ; (i) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel et (ii) le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation civique.

S'agissant des sports et loisirs, le gouvernement mettra l'accent sur le développement des activités sportives et des loisirs à travers (i) la modernisation des infrastructures de sport et de loisirs par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire et (iii) la mise en application de la loi régissant l'organisation, le développement et la promotion des activités physiques et sportives sur le territoire national.

Concernant le secteur de la justice, la politique de l'Etat sera axée sur l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire à travers : (i) le renforcement des capacités managériales des juridictions (ii) le renforcement des chambres commerciales, des tribunaux de commerce et administratifs et (iii) la construction et équipements des tribunaux de Notsè, Kanté et Sokodé.

Au niveau des affaires étrangères, l'Etat focalisera son attention en 2022 sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales (iii) la consolidation des actions du Togo en faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.

Sur le plan de la décentralisation, les priorités pour 2022 porteront sur le renforcement de la gouvernance locale à travers (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des projets d'appui à la décentralisation, de construction de nouvelles communes et préfectures ; (ii) la définition et la mise en œuvre d'une réforme de décentralisation de l'autorité et des compétences de l'État et (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement de 10 communes.

S'agissant de la fonction publique, l'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation de l'administration publique à travers (i) la modernisation du Code du Travail (ii) le renforcement de la gouvernance publique et (iii) l'intégration et la digitalisation de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique.

Dans le domaine de l'énergie, l'accent sera mis sur (i) l'augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité à travers la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydraulique de Nangbéto, le Projet d'extension du réseau électrique de Lomé (PEREL) ; le projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT), le projet de construction de la centrale solaire à Blitta (phase 2) (ii) la poursuite de la politique d'électrification pour tous par le projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale (PRAVOST) ainsi que le projet d'électrification rurale de 317 localités par mini réseau solaire au Togo; (iii) le renforcement de la gouvernance du secteur énergétique par les projets de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) et d'assistance au secteur de l'énergie du Togo (PASET) et (iv) l'amélioration de la couverture du pays en distribution d'hydrocarbures à travers la normalisation de la distribution des hydrocarbures.

S'agissant du domaine des mines, la politique du gouvernement sera axée sur l'accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières par la mise en place d'une unité de production d'engrais phosphaté et la prospection stratégique géochimique entre le 9^{ème} et 10^{ème} degré de parallèle.

Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement veillera à l'augmentation de l'accès en eau potable et à l'assainissement à travers (i) le renforcement de l'hydraulique villageoise dans les 5 régions par la mise en œuvre des projets eau et assainissement au Togo (/PEAT 2) et d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale et Kara), le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des enfants scolarisés et des populations rurales des régions des Savanes et de la Kara (PASCO 2) et le programme national de développement eau (PND Eau); (ii) le renforcement des ouvrages et équipements d'assainissement dans les 5 régions du pays par le projet d'aménagement de la dépression de Togo 2000, le Projet d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des rues urbaines et le Projet de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales de la zone Oba à Lomé et le projet d'aménagement de la dépression du triangle des rails à Tokoin Dogbeavou .

S'agissant du secteur de l'urbanisme et de l'habitat, les priorités du gouvernement porteront sur (i) la mise en œuvre du projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU) ; (ii) la densification du réseau géodésique de référence et de nivellement par la construction et la réhabilitation des bornes géodésiques ainsi que (iii) l'élaboration et l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme du Togo.

Au niveau de l'environnement, le gouvernement veillera à assurer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique à travers : (i) le programme de la mobilité verte ; (ii) le renforcement de la lutte contre les changements climatiques par la mise en œuvre du projet d'appui à la lutte contre le changement

climatique et le programme national de reboisement (PNR) du Togo : Phase 1 ; (iii) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par le projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ;) (iv) la promotion d'un développement durable et la résilience aux changements climatiques ainsi que la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement des ressources forestières et (v) la gestion et le recyclage des déchets par la mise en œuvre du plan de gestion des fluides frigorigènes (PGFF) .

S'agissant de l'action sociale et de la protection sociale, le gouvernement veillera à renforcer la protection sociale et civile à travers : (i) la mise en place du Registre Social Unique ; (ii) la poursuite du programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) ; (iii) la promotion de la couverture maladie universelle ; (iv) la mise en œuvre du projet de développement des filets sociaux et des services de base ainsi que (v) le renforcement de la protection des enfants.

En ce qui concerne l'inclusion de tous les togolais au processus de développement, les priorités du gouvernement porteront sur le renforcement de l'équité et de l'égalité du genre à travers : (i) l'appui et l'accompagnement des initiatives et activités génératrices de revenus pour les femmes à travers le projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement; et (ii) la poursuite du rehaussement de 20 à 25% de la part réservée aux jeunes et femmes entrepreneurs dans les attributions de marchés publics. Le renforcement de ces mécanismes d'inclusion, la solidarité nationale permettra au gouvernement d'appuyer les plus fragiles et vulnérables pour réduire les disparités et pour resserrer les liens entre les togolais.

Concernant l'emploi des jeunes, le gouvernement mettra plus l'accent sur la poursuite : du renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre par la mise en œuvre du Programme de volontariat national (PROVONAT) ; des activités du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) ; le projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ).

Concernant l'inclusion financière, l'Etat veillera à faciliter l'accès aux services financiers à travers : (i) la promotion de nouveaux produits et services financiers innovants et diversifiés tels que le produit N'kodede qui s'adresse au bénéficiaire ayant franchi le cycle de financement des AGR, et le produit de relance post-Covid des activités économiques.

S'agissant des enseignements primaire et secondaire, le gouvernement mettra l'accent sur l'augmentation des capacités d'accueil scolaire et l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers: (i) le renforcement de la gouvernance du secteur par la mise en œuvre du Projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC 2) et (ii) le renforcement des infrastructures scolaires par le projet de construction scolaire : Phase 1 et le projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEB).

Concernant les enseignements techniques, l'accent sera mis sur la revue de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires à travers: (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (ii) le renforcement des centres de formations professionnelles aux métiers par la pérennisation et l'extension du centre de formation aux métiers de l'industrie (PE-CFMI) et (iii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 2).

Au niveau de l'enseignement supérieur, les priorités du gouvernement porteront sur l'offre d'un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail à travers (i) le renforcement de la gouvernance du secteur par la poursuite du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo (PARESI-UPT) ; (ii) le centre d'excellence africain: Impact pour le développement Phase 2 ainsi que le centre d'Excellence Régional Villes durables en Afrique (DOUNEDON) à l'Université de Lomé et du Centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara .

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, l'Etat aura pour priorité en 2022 d'assurer la sécurité et la paix pour tous à travers la mise en œuvre de la loi de programmation militaire. Il est important de préciser que le choix porté sur ces domaines comme priorités n'implique pas l'abandon ou le non accompagnement des autres domaines. Il s'agit plutôt d'un recentrage des actions gouvernementales pour plus d'efficacité au regard de la contrainte de ressources face aux ambitions de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

La gestion des finances publiques pourrait être influencée par des risques dont l'impact serait la contre-performance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques sont inhérents aux événements pouvant influencer, entre autres, le cadre macroéconomique, la mobilisation des ressources, la production agricole et industrielle, la dette publique, le passif conditionnel. Pour atténuer les risques identifiés, des mesures ont été proposées.

Le présent tableau retrace les principaux risques ainsi que leurs mesures d'atténuation.

Tableau 16: Risques et mesures d'atténuation

N°	TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	DEGRE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
1	Risques macroéconomiques	Ralentissement de la croissance économique induit par la baisse de la production agricole	Moyen	Promotion des chaînes de valeurs basées sur la maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement, la construction, la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des infrastructures de production halieutique,
				Gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers permettra d'assurer la disponibilité des ressources en eau pour le développement le secteur agricole
				Diversification de la base des matières premières exportées ; Renforcement et l'élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures ;
		Faible niveau de réalisation des investissements publics et privés	Moyen	Renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et les procédures de passation des marchés publics en vue d'améliorer les taux d'absorption ;
				Renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports dont le transport aérien et maritime ; Diversification de la base des matières premières exportées ;
				Suivi régulier auprès des coordonnateurs de projet ;
				Suivi régulier du taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
				Poursuite de l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers ;
				Responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.
				Opérationnalisation de la Cellule PPP au sein du ministère chargé des finances

N°	TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	DEGRE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
		Fluctuations des cours des matières premières et baisse des exportations	Moyen	Promotion de la création des unités de transformation des matières premières ; Promotion et le développement des chaînes de valeurs entre unités de transformations au niveau sous-régional.
2	Risques liés à la mobilisation des ressources	Risques liés à la mobilisation des ressources intérieures	Moyen	Poursuite des efforts de formalisation du secteur informel et le développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;
		Prépondérance de l'économie informelle et croissance des activités de l'économie numérique		Poursuite des efforts de formalisation du secteur informel et le développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;
		Accroissement des dépenses fiscales consécutives à la mise en œuvre des mesures fiscales dérogatoires		Prise des dispositions pour l'évaluation, la rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales
		Manque de coopération de certaines structures en charge du recouvrement des recettes non fiscale		Renforcement de la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la collecte des recettes non fiscales ;
				Poursuite de la prospection des nouvelles recettes et la création de nouvelles régies de recettes
		Risques liés à la mobilisation des ressources extérieures :	Moyen	Opérationnalisation de la plate-forme de gestion de l'aide (PGA) ;
		Non réalisation de certaines conditions convenues avec les PTF dans le cadre de certains programmes d'appuis budgétaires ;		Amélioration de la capacité d'absorption des ressources budgétaires par la formation et la sensibilisation des acteurs ;

N°	TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	DEGRE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
		Faible maîtrise des procédures de décaissement des PTF conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs ;		Renforcement du cadre de dialogue entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers ;
		Non application du principe « harmonisation » de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement par certains PTF.		Renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF ;
		Faible maîtrise des procédures de décaissement des PTF conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs ;		Renforcement du mécanisme de suivi de la mobilisation des ressources externes à tous les niveaux.
3	Risques liés à la dette publique	Risque de refinancement lié à une forte probabilité de renouveler une dette arrivant à échéance avec un coût supérieur aux conditions initiales et au risque de liquidité sur le marché.	Moyen	Adoption d'une gestion plus active des titres en privilégiant les nouveaux instruments de maturité longue à travers notamment la mobilisation des ressources concessionnelles et l'émission des titres publics de maturité allant jusqu'à 10 ans.
		Risque de taux d'intérêt lié à la variation des taux	Moyen	Mobilisation des ressources d'emprunt à taux d'intérêt fixe sera privilégiée pour réduire le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de la dette
		Risque de taux de change lié à la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique et à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises de libellé des emprunts.	Moyen	Préférence pour les emprunts libellés en Euros et le recours à des ressources d'emprunt libellées en d'autres devises auprès des créanciers non classiques offrant des conditions financières favorables.

N°	TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	DEGRE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
4	Risques liés aux passifs conditionnels	Garanties souveraines émises par l'État en cas de défaillance avérée de la structure étatique pour le compte de laquelle les garanties et avals ont été donnés	Moyen	Mise en place, en collaboration avec les banques bénéficiaires de la garantie, d'un mécanisme de suivi permettant de minimiser le risque de non remboursement du crédit ;
		Prêts rétrocédés liés au non recouvrement éventuel des créances des entreprises bénéficiaires	Moyen	Nomination, le cas échéant, des administrateurs provisoires pour les structures étatiques à risques avérés d'insolvabilité ;
				Prévision des mesures coercitives dans les accords de rétrocession pour éviter des défauts de paiement et mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de cette catégorie de prêt.
5	Risques liés aux événements imprévus	Risques climatiques : L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Ainsi, les aléas climatiques pourraient entraîner la baisse de sa production (sécheresses, Inondations, Faible maîtrise de l'eau)	Moyen	Intensification du Reboisement de la flore; Lutte contre l'abattage anarchique des arbres; Modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ; (construire des retenues d'eau, mettre en place des systèmes d'irrigation moderne)
		Erosion côtière		Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables
		Faible capacité d'adaptation aux changements climatiques		Renforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses

N°	TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	DEGRE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
		Risques sanitaires : Le Togo reste exposé à des menaces sanitaires, notamment la covid-19 et d'autres épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, etc.).	Moyen	Poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19. Pérennisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques ; Surveillance des frontières
		Risques sécuritaires : La situation sécuritaire de la zone UEMOA est instable ; le Togo n'est pas donc exempté d'éventuelles attaques terroristes. En plus de ces menaces, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le golfe de guinée. Contrecoups des crises politiques dans les pays voisins	Moyen	Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières; Coopération transfrontalière des services de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et Renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime
		Risques socio-politiques : Le manque de consensus dans la gestion des dossiers socio-politiques Les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique.	Moyen	Renforcement du dialogue social et promotion du dialogue politique

CONCLUSION

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024 est élaboré dans un contexte économique mondial et national marqué par la persistance de la pandémie de la covid-19 avec ses conséquences néfastes sur l'activité économique. En dépit de ce contexte d'incertitude, les perspectives économiques nationales sont prometteuses en lien avec la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2025, la poursuite des travaux de construction des infrastructures routières et le dynamisme attendu dans le secteur industriel suite au lancement de la plateforme industrielle d'Adétikopé.

Ainsi, sur la période 2022-2024, le dynamisme de l'activité économique se renforcerait. Il en résulterait une croissance économique moyenne de 6,9% sur la période sous revue. Le taux de croissance du PIB réel passerait de 6,1% en 2022 à 7,5% en 2024. Les secteurs porteurs de cette croissance seront essentiellement l'agriculture, les activités extractives, immobilières, manufacturières et la production alimentaire. Le produit intérieur brut (PIB) passerait de 5.036 milliards de francs CFA en 2022 à 6.005,1 milliards de francs CFA en 2024, soit une progression de 19,2%. Cette bonne orientation de l'économie entraînerait une amélioration du PIB par tête.

Au titre des finances publiques, les perspectives en matière de mobilisation de recettes et d'exécution des dépenses restent tributaires de l'évolution de l'environnement économique national. Sous l'hypothèse de la consolidation de la croissance économique, il est projeté un accroissement de 7,7% des recettes budgétaires sur la période 2022-2024 et une augmentation des dépenses de 2,2%. Les recettes budgétaires représenteraient 20,5% du PIB en 2022 et s'établiraient à 18,5% en 2024. S'agissant des dépenses budgétaires, elles passeraient de 25,2% du PIB en 2022 à 21,9% en 2024. Il en découlera un solde budgétaire d'excédent rapporté au PIB de -5% en 2022, -4,3% en 2023 et -3% en 2024. Ces déficits seront financés par les excédents des opérations de trésorerie enregistrés sur la période.

La bonne exécution des prévisions budgétaires permettrait ainsi d'améliorer le profil des indicateurs de finances publiques et en particulier le taux d'endettement qui se situerait à 57% en fin de période.

Au cours de la période, les priorités et choix stratégiques budgétaires des pouvoirs publics prendront en compte les dix (10) ambitions gouvernementales déclinées dans les trois (03) axes stratégiques de la feuille de route Togo 2025. Il s'agit : (i) du renforcement de l'inclusion et l'harmonie sociales et la garantie de la paix, (ii) de la dynamisation de la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) de la modernisation du pays et du renforcement de ses structures.

En somme, le DPBEP 2022-2024 est révélateur de la volonté du gouvernement à mener des actions concrètes en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations,

avec une attention particulière sur la budgétisation sensible au genre en même temps que le respect des engagements internationaux.

Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver l'atteinte des objectifs du gouvernement. Le DPBEP a passé en revue ces risques susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre des politiques publiques à travers la gestion des finances publiques. Le degré de nuisance des risques est évalué et des mesures visant à les atténuer ont été proposées. Il s'avère important de veiller à la mise en œuvre des mesures d'atténuation afin d'accroître les chances d'atteindre efficacement les objectifs du gouvernement à moyen terme.

ANNEXE : Cadrage budgétaire 2022-2024 (en milliers de francs CFA)

CADRAGE BUDGETAIRE 2022-2024 (en milliers de Francs CFA)						
	A	F	B	C	D	E
	Réal 2020	2021	2022	2023	2024	
1	TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	1 623 718 823	1 519 986 859	1 728 922 957	1 756 797 029	1 652 443 674
2	Taux d'évolution	20,8%	-6,4%	13,7%	1,6%	-5,9%
3	I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	826 005 680	839 854 368	1 035 279 641	1 060 882 553	1 092 539 344
4	Taux d'évolution	0,9%	1,7%	23,3%	2,5%	3,0%
5	A - Recettes fiscales (1+2)	655 154 877	644 636 000	814 717 258	878 136 104	987 169 809
6	Taux d'évolution	4,8%	-1,6%	26,4%	7,8%	12,4%
7	Recettes fiscales liquides	531 509 745	577 335 579	680 650 000	763 800 000	873 340 810
8	Recettes fiscales non liquides	123 645 131	67 300 421	134 067 258	114 336 104	113 828 999
9	1 - Recettes fiscales (CI)	331 057 559	331 622 601	410 743 446	463 227 405	532 331 153
10	Taux d'évolution	4,0%	0,2%	23,9%	12,8%	14,9%
11	Recettes fiscales liquides	287 902 006	315 891 123	366 350 000	424 000 000	493 437 558
12	Recettes fiscales non liquides	43 155 553	15 731 478	44 393 446	39 227 405	38 893 595
13	2 - Recettes fiscales (CDDI)	324 097 318	313 013 399	403 973 812	414 908 699	454 838 656
14	Taux d'évolution	5,7%	-3,4%	29,1%	2,7%	9,6%
15	Recettes fiscales liquides	243 607 740	261 444 456	314 300 000	339 800 000	379 903 252
16	Recettes fiscales non liquides	80 489 578	51 568 943	89 673 812	75 108 699	74 935 404
17	B - Recettes non fiscales	68 371 335	62 270 126	58 083 775	60 073 378	62 234 296
18	Taux d'évolution	-3,8%	-8,9%	-6,7%	3,4%	3,6%
19	C - Dons (1+2+3)	102 479 468	132 948 242	162 478 608	122 673 071	43 135 239
20	Taux d'évolution	-16,3%	29,7%	22,2%	-24,5%	-64,8%
21	1-Dons programmes (Appuis budgétaires)	37 195 059	16 495 312	18 500 000		
22	Taux d'évolution	-40,1%	-55,7%	12,2%	-100,0%	
23	2- Fonds de concours	3 276 169				
24	Taux d'évolution		-100,0%	-100,0%		
25	3 - Dons projets	62 008 241	116 452 930	143 978 608	122 673 071	43 135 239
26	Taux d'évolution	2,7%	87,8%	23,6%	-14,8%	-64,8%
27	II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	1 130 352 151	1 120 372 839	1 289 279 141	1 296 608 037	1 272 691 084
28	Taux d'évolution	34,5%	-0,9%	15,1%	0,6%	-1,8%
29	A - Dépenses ordinaires (1+2+3+4+5)	736 164 959	688 866 329	790 214 697	797 824 220	828 333 918
30	Taux d'évolution	22,8%	-6,4%	14,7%	1,0%	3,8%
31	1 - Dépenses de personnel	234 759 022	253 777 060	263 928 142	271 124 549	280 752 022
32	Taux d'évolution	9,4%	8,1%	4,0%	2,7%	3,6%
33	2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	132 069 431	122 096 256	128 169 886	131 237 474	140 070 055
34	Taux d'évolution	16,0%	-7,6%	5,0%	2,4%	6,7%
35	3 - Dépenses en atténuation de recettes (dépenses fiscales)	123 645 131	67 300 421	134 067 258	114 336 104	113 828 999
36	Taux d'évolution	65,4%	-45,6%	99,2%	-14,7%	-0,4%
37	4 - Dépenses de transfert courant	145 602 820	135 632 941	139 740 034	146 632 941	147 632 941
38	Taux d'évolution	20,7%	-6,8%	3,0%	4,9%	0,7%
39	5 - Charges financières de la dette	100 088 554	110 059 651	124 309 377	134 493 152	146 049 901
40	Taux d'évolution	32,8%	10,0%	12,9%	8,2%	8,6%
41	Intérieure	85 700 655	90 868 651	106 910 070	117 482 487	129 781 949
42	Extérieure	14 387 899	19 191 000	17 399 307	17 010 665	16 267 952
43	B - Dépenses en capital	394 187 192	431 506 510	499 064 444	498 783 816	444 357 166
44	Taux d'évolution	63,5%	9,5%	15,7%	-0,1%	-10,9%
45	1 - Dépenses d'investissement	10 930 596	19 051 828	14 020 000	15 287 585	15 684 585
46	Taux d'évolution	-78,0%	74,3%	-26,4%	9,0%	2,6%
47	2 - Projets d'investissement	383 256 596	412 454 682	485 044 444	483 496 231	428 672 581
48	Taux d'évolution	100,2%	7,6%	17,6%	-0,3%	-11,3%
49	Financées sur ressources propres	198 378 496	175 114 885	194 065 825	229 051 285	323 791 420
50	Taux d'évolution	187,6%	-11,7%	10,8%	18,0%	41,4%
51	Financées sur ressources extérieures	184 878 101	237 339 797	290 978 618	254 444 947	104 881 161
52	Taux d'évolution	51,0%	28,4%	22,6%	-12,6%	-58,8%
53	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS (I - II)	-304 346 471	-280 518 471	-253 999 500	-235 725 484	-180 151 740
54	III - RESSOURCES DE TRESORERIE (A+B+C)	797 713 143	680 132 491	693 643 316	695 914 476	559 904 330
55	Taux d'évolution	51,8%	-14,7%	2,0%	0,3%	-19,5%
56	A-Produits de privatisation	22 594 602				
57	B - Emprunts projets	122 869 860	120 886 867	147 000 010	131 771 875	61 745 922
58	C - Titres publics	445 205 870	559 245 624	495 843 306	532 042 601	466 058 408
59	D - Autres emprunts	229 637 413		50 800 000	32 100 000	32 100 000
60	IV - CHARGES DE TRESORERIE (A+B)	381 600 297	399 614 020	439 643 816	460 188 992	379 752 590
61	Taux d'évolution	-20,6%	4,7%	10,0%	4,7%	-17,5%
62	A - Amortissement de la dette intérieure	362 249 999	356 013 350	379 771 392	390 471 000	300 739 861
63	dont réduction des arriérées	0	0	0	0	0
64	B - Amortissement de la dette extérieure	19 350 297	43 600 670	59 872 424	69 717 992	79 012 729
65	Réduction de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés d'Etat (TOGOCOM et NSCT)	22 594 602				
66	SOLDE DE TRESORERIE (III-IV)	416 112 846	280 518 471	253 999 500	235 725 484	180 151 740
67	TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	1 511 952 448	1 519 986 859	1 728 922 957	1 756 797 029	1 652 443 674
68	Taux d'évolution	14,5%	0,5%	13,7%	1,6%	-5,9%
69	PIB courant en milliers de FCFA	4 359 854 000	4 580 240 000	5 035 990 000	5 481 988 000	6 005 058 000
70	Taux d'évolution	1,4%	5,1%	10,0%	8,9%	9,5%
71	Solde global [(I-II)+(III-IV)]	111 766 375	0	0	0	0
72	Solde budgétaire primaire intérieur [SPI= (RF+RNF) - (DP+B&S+Tr)-RI]	-121 859 285	-66 067 265	-1 190 113	30 539 544	27 644 083
73	Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement[SBPG= (RF+RNF+Dons) - (DP+B&S+TC)-DC]	-204 257 917	-170 458 820	-129 690 123	-101 232 332	-34 101 839
74	Solde budgétaire primaire global, base caisse[SBPI= (RF+RNF+Dons) - (DP+B&S+Tr)-DI-RDA]	-204 257 917	-170 458 820	-129 690 123	-101 232 332	-34 101 839
75	Solde budgétaire primaire intérieur en % du PIB	-2,80%	-1,44%	-0,02%	0,56%	0,46%
76	Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement en % du PIB	-4,68%	-3,72%	-2,58%	-1,85%	-0,57%
77	Solde budgétaire primaire global, base caisse en % du PIB	-4,68%	-3,72%	-2,58%	-1,85%	-0,57%
78	Solde budgétaire dons compris en % du PIB ≥ -3 %	-7,0%	-6,1%	-5,0%	-4,3%	-3,0%
79	Masse salariale en % des recettes fiscales ≤ 35%	44,2%	44,0%	38,8%	35,5%	32,1%
80	Recettes fiscales en % du PIB ≥ 20 %	12,2%	12,6%	13,5%	13,9%	14,5%

Source : DGBF